



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

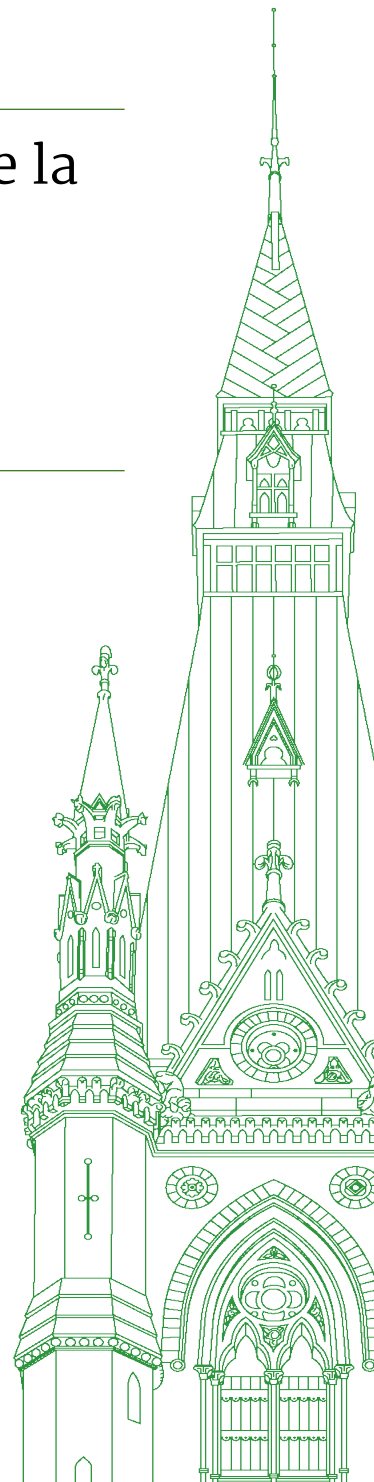
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

Le mercredi 19 novembre 2025

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le mercredi 19 novembre 2025

• (1630)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bonjour, tout le monde. Bienvenue à la réunion numéro 16 du Comité permanent de la science et de la recherche. Le Comité se réunit pour étudier l'investissement du secteur privé dans la recherche et le développement au Canada.

J'aimerais d'abord faire quelques commentaires pour le bien de nos témoins et de nos membres.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux et celles qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez le mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour les personnes sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal d'interprétation approprié: parquet, anglais ou français.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux quatre témoins de ce groupe.

Merci à tous de comparaître devant le Comité.

Nous accueillons aujourd'hui un représentant de la Chambre de commerce du Canada, M. Liam MacDonald, directeur, Politiques et relations gouvernementales.

Nous accueillons également un représentant de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, M. Brian Kingston, président et directeur général.

Nous recevons ensuite une représentante de RXN Reaction Hub, Mme Morgan Lehtinen, directrice exécutive.

Nous accueillons enfin, par vidéoconférence, M. Cameron Schuller, chef des affaires commerciales et vice-président, Innovation de l'industrie, et Mme Roxana Sultan, dirigeante principale des données et vice-présidente, Santé, tous deux de l'Institut Vecteur.

J'ai une dernière chose à dire. Je crois que tous les membres ont été informés par courriel que Mme Sultan a demandé à comparaître sans caméra, avec micro ouvert seulement, et j'ai accédé à cette demande. Mme Sultan comparaitra donc devant le Comité en mode audio seulement.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): J'invoque le Règlement, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Allez-y, je vous prie, monsieur Blanchette-Joncas.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, j'aimerais savoir si vous aviez envoyé un courriel pour nous consulter au sujet de l'autorisation que vous avez accordée à la personne qui souhaite témoigner devant nous sans être identifiée.

[Traduction]

La présidente: Oui, le courriel a été envoyé.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Avez-vous consulté les membres du Comité avant de donner votre approbation?

C'est ma question, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Le courriel a été envoyé à titre d'information. Je n'ai reçu aucune objection.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, ma question est la suivante. Nous avez-vous consultés, nous, les membres du Comité, avant d'approuver qu'une personne assiste à une réunion du Comité sans être identifiée?

[Traduction]

La présidente: Oui, c'est ce que je suis en train de vous dire. Un courriel a été envoyé à tous les membres et aucune objection n'a été reçue, j'ai donc accédé à la demande.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, ma question est la suivante. Nous avez-vous demandé notre opinion avant d'approuver cette décision?

• (1635)

[Traduction]

La présidente: C'est ce que je répète: un courriel contenant l'information selon laquelle elle comparaitra en mode audio seulement a été envoyé à tous les membres. Aucune objection ni aucun courriel n'ont été reçus en réponse à mon courriel, c'est pourquoi j'ai accédé à la demande.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je suis désolé, madame la présidente. Je crois que nous nous comprenons mal. C'est peut-être causé par l'interprétation.

Ma question est la suivante. Avez-vous approuvé la demande de la témoin d'assister à la réunion de façon anonyme avant d'obtenir l'autorisation des membres du Comité?

[Traduction]

La présidente: Je tiens à préciser qu'elle ne comparaît pas de manière anonyme. Son nom apparaîtra. Elle gardera simplement sa caméra éteinte. Elle ne comparaît pas de manière anonyme. Un courriel a été envoyé. S'il y avait des objections, les membres auraient dû m'écrire.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, j'aimerais seulement savoir pourquoi vous ne nous avez pas demandé l'autorisation ou pourquoi vous n'avez pas consulté les membres du Comité avant de prendre cette décision.

[Traduction]

La présidente: En général, l'information selon laquelle une personne a demandé de comparaître en mode audio seulement est diffusée. Cette information est communiquée aux membres, et si l'un d'eux a un problème, il doit répondre et demander une consultation ou une discussion.

À l'avenir, si une telle situation se présente, veuillez m'envoyer un courriel ou m'appeler pour m'en informer, et nous prendrons dûment en considération vos préoccupations. D'accord?

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je comprends mal, madame la présidente. Vous prenez une décision et vous nous mettez ensuite devant le fait accompli. Vous nous dites qu'à l'avenir, nous devons vous répondre si nous ne sommes pas à l'aise ou si nous sommes en désaccord sur votre décision après que vous l'aurez prise.

Je trouve que ce n'est pas une bonne façon de collaborer au sein du Comité. Il en va également de la crédibilité du Comité. Vous prenez des décisions qui nous concernent sans même nous consulter, sans même demander notre accord. Je ne crois pas que ce soit la façon de travailler en équipe, madame la présidente.

Je vous demanderais donc, à l'avenir, de faire preuve de transparence, de considération et de respect envers vos collègues. Vous devriez nous demander notre avis avant de prendre des décisions qui nous concernent et avant d'approuver ce genre de demande.

[Traduction]

La présidente: Je crois en la transparence et je travaille toujours en collaboration avec tous les membres du Comité. C'est pourquoi nous avons envoyé un courriel pour informer tout le monde, comme elle l'avait demandé, et personne ne s'est opposé.

Monsieur Noormohamed, allez-y.

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Madame la présidente, pour le bénéfice de tous ceux ici présents — corrigez-moi si je me trompe —, il s'agit d'une décision qui est prise par la présidence, mais vous en aviez informé tout le monde au préalable et donné à chacun la possibilité de s'y opposer s'il y voyait un inconvénient. Est-ce correct, sur le plan procédural, et sommes-nous tous sur la même longueur d'onde?

La présidente: Oui. C'est correct.

Taleeb Noormohamed: D'accord, j'aimerais donc comprendre, si possible, quelle est l'objection ici.

La présidente: Monsieur Blanchette-Joncas, je vous en prie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je crois que mon collègue tente de me fournir une explication, mais pour moi, ce n'est pas une objection, c'est une question de principe et de transparence.

Au chapitre de la transparence, normalement, quand on prend des décisions qui concernent d'autres personnes, on les consulte parce que ça pourrait avoir un impact sur elles, dont moi, en l'occurrence.

Le problème que j'évoque n'est pas le fait que cette personne veuille assister à une réunion de cette façon, c'est que nous avons été informés une fois la décision prise.

Je ne tente pas de vous piéger, présentement. Je veux comprendre le fonctionnement et tenter d'apporter une saine crédibilité au Comité, parce que vous avez décidé d'approuver cette demande et de nous demander ensuite si nous étions en désaccord. Je me vois mal vous exprimer un désaccord qui nous mènerait ensuite à informer la personne qu'elle ne peut plus venir assister à la réunion du Comité, alors que vous aviez déjà approuvé sa demande.

Je pense que, pour faire les choses de façon transparente et cohérente, il faut demander aux gens s'ils approuvent une décision avant d'en faire part. Si nous revenons sur cette décision, c'est la crédibilité du Comité qui sera minée. Il faut également penser à la façon dont cette personne percevra la situation. C'est ce que je demande pour l'avenir, à moins que vous me disiez qu'il y a un règlement ou une façon de travailler indiquant que nous n'avons pas besoin d'être informés ou consultés.

J'ai donc quelques questions à vous poser, madame la présidente: si nous avions exprimé un désaccord, comment aurions-nous fonctionné? Aurions-nous agi selon le résultat du vote? Si une personne avait exprimé un désaccord, cela fonctionnerait-il quand même ou non? Faudrait-il le consentement unanime des membres du Comité? Faudrait-il procéder au vote?

Madame la présidente, c'est la première fois que je me trouve dans ce genre de situation et j'aimerais bien comprendre comment il faut la gérer.

● (1640)

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Blanchette-Joncas.

Avant de prendre une décision, en tant que présidente, j'ai envoyé un courriel à tous les membres du Comité. Si quelqu'un avait une objection, il aurait dû nous en informer. En tant que présidente, il est de mon devoir de convoquer les réunions. J'ai le pouvoir d'établir l'ordre du jour. Cependant, l'information a été envoyée à tous les membres, comme l'avait demandé une des témoins. Avant de prendre une décision, j'ai informé tout le monde.

Si, à l'avenir, vous avez une objection à quoi que ce soit, veuillez me répondre par courriel ou m'appeler.

Oui, allez-y.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je comprends peut-être mal le mécanisme, et c'est peut-être seulement moi qui ne le comprends pas.

C'est vrai, je vous l'accorde, vous avez envoyé un courriel, mais, dans ce dernier, vous mentionniez que vous aviez déjà approuvé cette demande. C'est ce que je comprends mal. Comment peut-on demander à une personne si elle est d'accord quand la décision a déjà été prise? C'est ce que je tente de comprendre en vue de l'avenir.

[Traduction]

La présidente: Je vous parlerai en privé. Nous avons des témoins, présents ici, et je pense que nous devrions commencer la réunion.

Nous aurons cette discussion. Pour l'avenir, nous examinerons la question. Cela vous convient-il?

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je crois qu'il est important, pour l'ensemble de mes collègues présents aujourd'hui, de bien comprendre les règles afin que tout le monde soit informé de cette façon de faire. Il est important que vous précisiez la procédure à suivre pour de futurs cas.

Est-ce une procédure habituelle au Comité? Pourriez-vous clarifier cette situation? Le greffier peut-il nous aider à éclaircir les procédures? Y a-t-il un règlement ou une procédure que je ne connais pas, mais que j'aimerais approfondir pour bien comprendre le fonctionnement du Comité? Au vu de mon expérience en tant que membre de ce comité depuis les quatre dernières années, je dois dire que c'est la première fois que je vis une telle situation. En ce moment, je trouve la situation très inconfortable. Nous avons toujours agi avec beaucoup de transparence et de respect. Ce que j'observe aujourd'hui, c'est que les façons de faire changent et je ne crois pas que ce soit la bonne voie pour obtenir une collaboration respectueuse et saine. Il convient de s'assurer que nous, en tant que Comité, pouvons vraiment être à l'aise dans notre façon de travailler.

Aujourd'hui, je suis obligé de vous dire que la façon dont vous voulez clore ce débat me met un peu mal à l'aise. Je tente simplement de poser des questions sur la procédure. À deux ou trois reprises, j'ai demandé si vous confirmiez avoir pris la décision avant de nous en informer. Vous ne semblez pas vouloir répondre. Toutefois, je ne veux pas de confrontation entre nous, mais j'ai des preuves sous les yeux. Alors, il ne s'agit pas simplement de tenter de gagner du temps, mais de se dire qu'il faut mettre les choses au clair afin d'éviter que ce genre de situation se reproduise. Malgré ma tentative, j'observe que vous ne voulez pas répondre pour que tous les membres du Comité aient la même information. C'est cela, aussi, l'égalité: tout le monde doit être informé de la situation pour s'assurer d'avoir la même information. Aujourd'hui, je me demande si mes collègues souhaitent recevoir la même information par courriel, ou s'ils souhaitent prendre un peu de temps du Comité. Je remercie à nouveau les témoins présents aujourd'hui de leur compréhension.

Cela dit, nous n'avons pas prévu d'ordre du jour pour la réunion du Comité d'aujourd'hui. Il serait donc impossible de pouvoir tenir ce genre de discussion.

Croyez-vous qu'il serait possible de clarifier la situation aujourd'hui?

[Traduction]

La présidente: À l'avenir, nous veillerons à ce que vous soyez consulté et à ce que tout le monde soit consulté, mais, en ma qualité de présidente, j'ai le pouvoir de prendre certaines décisions.

Monsieur Mahal, allez-y, je vous en prie.

Jagsharan Singh Mahal (Edmonton-Sud-Est, PCC): Madame la présidente, si vous créez un nouveau précédent en consultant chaque membre, je pense que cela prendra davantage de temps au Comité. Nous risquons de ne pas pouvoir faire le travail pour lequel le Comité a été créé. Dès que vous envoyez un avis, je pense qu'il appartient aux membres de signaler leurs objections s'ils en ont.

Je comprends les inquiétudes de mon collègue, et je les partage en partie, mais le lieu est mal choisi pour en discuter.

La présidente: Oui. Si un membre souhaite discuter de quoi que ce soit concernant le déroulement des réunions, il peut me contacter par courriel ou me téléphoner.

À l'avenir, je m'assurerai d'informer tout le monde à l'avance.

Allez-y, je vous prie, monsieur Rana.

• (1645)

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je pense que vous avez fait preuve d'une diligence raisonnable. Si quelqu'un n'aime pas quelque chose ou a des objections, il peut répondre au courriel. S'il ne répond pas, cela signifie qu'il est d'accord et que nous sommes tous sur la même longueur d'onde.

Je crois que nous devrions passer à autre chose, s'il vous plaît.

La présidente: Merci.

Je pense que nous avons entendu vos préoccupations, et je vous présente mes excuses.

Allez-y, je vous prie, monsieur Baldinelli.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): J'ai seulement une petite question de procédure, madame la présidente. J'espère que nous disposerons d'une heure complète avec ces quatre témoins qui ont attendu patiemment et que nous pourrions les entendre...

La présidente: Laissez-moi d'abord commencer. Ensuite, nous verrons quelle est la situation en ce qui concerne les ressources.

Je tiens à présenter mes excuses aux témoins pour ce retard. Ce sont des choses qui arrivent parfois au Comité. Bienvenue à tous.

Nous allons maintenant passer aux déclarations liminaires de cinq minutes des témoins.

Nous commencerons par M. MacDonald, de la Chambre de commerce du Canada.

Allez-y, je vous prie. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Liam MacDonald (directeur, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada): Madame la présidente et membres du Comité, je vous remercie de m'offrir l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui au nom de plus de 400 chambres de commerce et de plus de 200 000 entreprises de toutes tailles, de tous les secteurs et de toutes les régions du Canada.

La recherche-développement est essentielle aux économies modernes. Des écosystèmes solides de recherche-développement stimulent l'innovation, permettent l'émergence de nouvelles technologies, améliorent celles qui existent déjà, accroissent la productivité et renforcent la compétitivité dans l'ensemble des chaînes de valeur. Les avantages de la recherche-développement dépassent largement le cadre des entreprises individuelles. En effet, elles génèrent des retombées en matière de connaissances, alimentent la croissance à long terme et soutiennent la création d'emplois de grande qualité.

Pourtant, l'économie canadienne se trouve à un moment charnière. Les concurrents mondiaux, en particulier les États-Unis, élargissent rapidement leurs mesures incitatives pour stimuler l'investissement des entreprises. Parallèlement à cela, l'incertitude géopolitique, les pressions sur les chaînes d'approvisionnement et l'évolution des marchés mondiaux redéfinissent l'environnement dans lequel évoluent les entreprises canadiennes. Le leadership en matière d'innovation est de plus en plus lié non seulement à la performance économique, mais aussi à la résilience et à la souveraineté nationales.

[Traduction]

Le Canada reste toutefois à la traîne de ses pairs internationaux en matière de dépense en recherche et développement. En 2023, le Canada a consacré 1,8 % de son PIB à la R-D, se classant avant-dernier au sein du G7 et sous la moyenne d'environ les deux tiers des pays de l'OCDE. Nous avons dépensé en moyenne 2,7 % de notre PIB en R-D. Ce sous-investissement persistant limite la productivité, l'innovation et la croissance à long terme — des défis déjà reflétés dans les projections, qui prévoient une croissance du PIB canadien d'environ 1 % au cours des prochaines années.

Ce défi en matière de compétitivité est accentué par les récents développements politiques aux États-Unis. Les États-Unis ont agi à plusieurs reprises avec rapidité et ampleur, récemment avec le plus récent, le « One Big Beautiful Bill Act », le beau grand projet de loi, qui a prolongé l'amortissement intégral pour les machines, l'équipement et la recherche et le développement.

La réponse lente du Canada aux réformes américaines précédentes a contribué à une stagnation prolongée de l'investissement des entreprises dans les actifs non résidentiels — lequel demeure inférieur à son niveau de 2014. Pour éviter de prendre encore davantage de retard, une action fédérale audacieuse et coordonnée est nécessaire pour renforcer la concurrence fiscale, stimuler la recherche et le développement du secteur privé, accélérer l'adoption des technologies et positionner le Canada pour assurer sa résilience à long terme.

Le budget de 2025 comprend plusieurs mesures positives telles que des changements au régime pour la recherche scientifique et le développement, la RS-DE, du financement pour l'attraction des talents, une infrastructure publique souveraine de calcul pour l'intelligence artificielle, ainsi qu'un renforcement du capital de risque et du capital de croissance. Même si ce sont des initiatives bienvenues, l'écart en matière de compétitivité auquel font face les entreprises canadiennes reste important, notamment par rapport aux récents incitatifs américains en matière d'innovation.

Pour combler cet écart, la Chambre de commerce du Canada recommande d'agir dans trois domaines prioritaires.

Premièrement, il faut renforcer la compétitivité fiscale du Canada. Nous recommandons d'offrir un crédit d'impôt à la productivité et à l'investissement, calqué sur le crédit bonifié de 15 % de

l'Ontario et sur le Crédit d'impôt à l'investissement atlantique, pour soutenir les nouveaux bâtiments, machines, équipements et logiciel. Nous recommandons aussi une prolongation permanente de l'Incitatif à l'investissement accéléré, permettant l'amortissement complet et immédiat des machines et équipements. La permanence offrirait aux entreprises une certitude à long terme pour ancrer la production, l'innovation et la recherche et développement au Canada.

Deuxièmement, il faut moderniser les incitatifs du Canada en matière de R-D, de commercialisation et de propriété intellectuelle. Nous recommandons donc d'accélérer les réformes du régime de recherche scientifique et de développement expérimental, la RS-DE, attendues depuis longtemps, ainsi que de mettre en place un processus de préapprobation, d'élargir l'admissibilité aux activités de commercialisation et d'innovation numérique et d'indexer les plafonds de dépenses sur l'inflation. Le Canada devrait également instaurer un régime national de « patent box » offrant un taux d'imposition préférentiel sur les revenus issus de la PI développée et commercialisée au Canada; c'est un outil éprouvé dans des juridictions telles que le Royaume-Uni, la Belgique et la France.

Troisièmement, il faut développer la main-d'œuvre dont le Canada a besoin pour soutenir la croissance de la R-D et l'adoption des technologies. Nous recommandons donc de réaliser une évaluation nationale des besoins afin d'aligner la formation sur la demande du marché du travail et d'assurer une reconnaissance rapide et prévisible des diplômes étrangers pour les professions en demande.

Nous remercions le Comité d'avoir entrepris cette étude opportune et importante. Le renforcement de la R-D dans le secteur privé est essentiel à la compétitivité et à la croissance à long terme du Canada.

Je serais heureux de répondre à vos questions, et nous avons hâte de poursuivre cette discussion.

• (1650)

La présidente: Merci, monsieur MacDonald.

C'est maintenant au tour de M. Kingston, de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules.

Allez-y, vous avez cinq minutes.

Brian Kingston (président et directeur général, Association canadienne des constructeurs de véhicules): Merci, madame la présidente.

Chers membres du Comité, merci de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui.

L'Association canadienne des constructeurs de véhicules, ou l'ACCV, est le premier fabricant de véhicules à moteur légers et lourds au Canada. Parmi nos membres, nous comptons Ford, General Motors et Stellantis. Ces entreprises sont en activité au Canada depuis plus de 100 ans et elles fabriquent la majorité des véhicules au Canada; elles ont construit plus de 100 millions de véhicules depuis 1945, date à laquelle nos dossiers remontent. Ce sont aussi les plus grands employeurs du secteur de la construction automobile; on leur doit 200 000 emplois, dont la majorité sont syndiqués.

Au Canada, les constructeurs automobiles sont les plus grands investisseurs privés en recherche et développement. Les dépenses en recherche à l'interne des constructeurs automobiles au Canada s'élevaient à 898 millions de dollars en 2024, selon Statistique Canada; c'est une hausse comparativement à 830 millions de dollars en 2023, et c'est quatre fois plus que les investissements de 210 millions de dollars il y a dix ans.

Les membres de l'ACCV innovent constamment grâce à des investissements dans l'électrification, la conduite autonome et la connectivité. Au cours de la dernière décennie, Ford, GM et Stellantis ont investi au Canada, plus précisément en R-D. Je vais vous donner trois exemples des activités en cours à l'heure actuelle.

Ford exploite trois centres de connectivité et d'innovation; il y en a un à Ottawa, un à Waterloo et un à Oakville. Depuis 2017, ces centres ont pris de l'expansion et emploient maintenant 500 personnes. Ces centres font partie de l'investissement de 500 millions de dollars de Ford dans les activités de recherche et développement au Canada.

En 2021, GM a annoncé l'ouverture de la piste de technologie de pointe McLaughlin du Centre technique canadien, à Oshawa, qui soutient la conception, le développement et les essais de logiciels et technologies avancés. L'institut emploie plus de 1 300 ingénieurs et développeurs de logiciel répartis dans quatre lieux en Ontario.

À Windsor, en 1996, Stellantis a ouvert le Centre de recherche et développement de l'automobile. C'était le fruit d'un investissement de 30 millions de dollars et du premier partenariat du genre entre le secteur automobile et une université canadienne. Au total, on y a dépensé un milliard de dollars en recherche. Il y a six simulateurs d'essais routiers, on y fait du développement de logiciel propriétaire et on y trouve une foule d'installations de soutien à la R-D.

Plus récemment, grâce aux milliards de dollars d'investissements de Stellantis au Canada, l'ACCV est en train de devenir le premier laboratoire de batterie de l'Amérique du Nord. Cela représente 650 emplois d'ingénieurs qualifiés de plus pour appuyer l'électrification.

Nous saluons le budget de 2025 et la bonification du programme de recherche scientifique et de développement expérimental qui y est inclus. Augmenter la limite des dépenses à 6 millions de dollars fera une différence tangible pour les entreprises qui envisagent d'investir en R-D au Canada.

Toutefois, j'aimerais terminer aujourd'hui en présentant une recommandation au Comité. Un élément important de la R-D du secteur automobile est en péril, aujourd'hui, et c'est en raison des changements apportés par l'ASFC, l'Agence des services frontaliers du Canada, aux processus relatifs à la lettre à obtenir pour les véhicules importés temporairement. Cette lettre est un mécanisme qui permet aux fabricants d'automobiles d'importer des véhicules au Canada pour les soumettre à des essais puis de les retourner aux États-Unis. Il y a de l'incertitude liée à ce programme à l'heure actuelle. Les retards, les fardeaux administratifs et les nouveaux coûts que l'on ajoute à l'importation de ces véhicules aux fins d'essai mettent en péril la situation du Canada en tant que pays de choix pour la R-D du secteur automobile.

Nous avons discuté avec l'ASFC pendant des mois, et aucune solution n'a été présentée aux fabricants pour examen et commentaires. Le processus actuel arrive à échéance à la fin de décembre, et, à ce moment-là, les fabricants n'auront tout simplement pas suf-

fisamment de temps pour mettre en œuvre un nouveau processus. C'est pourquoi nous demandons de prolonger le processus actuel d'importation des véhicules au Canada. Nous devons réduire le fardeau administratif et nous assurer qu'il y a suffisamment de temps pour faire la transition vers le nouveau processus que l'ASFC proposera.

Sur ce, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de venir ici, et j'ai hâte de répondre à vos questions.

• (1655)

La présidente: Merci.

Vous avez pris moins de cinq minutes.

C'est maintenant au tour de Mme Morgan Lehtinen, qui représente RXN Reaction Hub.

Allez-y, vous avez cinq minutes pour votre déclaration liminaire.

Morgan Lehtinen (directrice exécutive, RXN Reaction Hub):

Madame la présidente et membres du Comité, merci de m'avoir invitée à parler de ce sujet important.

Avant de discuter de la façon dont on peut attirer davantage d'investissements du secteur public dans la recherche universitaire, je voudrais prendre quelques instants pour réfléchir à la question elle-même, parce que l'invention n'est pas l'innovation. Ce qui sort d'un laboratoire universitaire est une invention, une idée qui n'est pas contrainte par les exigences du monde réel. Les universités excellent sur le plan des découvertes. Le Canada est reconnu mondialement pour cette force. Cependant, le secteur privé investit dans l'innovation, dans les technologies qui ont été validées, dont on a éliminé les risques et qui sont prêtes à être adoptées.

Dans les secteurs que je représente en tant que directrice exécutive de Reaction Hub — un centre d'expansion et de commercialisation des technologies et des processus chimiques qui englobe les ressources naturelles, l'énergie, les minéraux critiques et les matériaux de pointe —, les contraintes du monde réel sont importantes. Cela concerne plusieurs dimensions: énergie, sécurité, main-d'œuvre, impact environnemental, économies et taille de l'entreprise. Les universités n'ont pas pour tâche d'appliquer ces contraintes, et on ne devrait pas s'attendre à ce qu'elles fonctionnent comme des agences d'innovation industrielle.

C'est à cause de ces lacunes que de nombreuses technologies canadiennes prennent du retard. La question n'est pas de savoir comment on augmente l'investissement du secteur privé dans les innovations émergentes des universités canadiennes. Elle est de savoir comment on peut mieux préparer les inventions des universités à devenir des innovations dans lesquelles le secteur privé va investir. Les chercheurs désireux de commercialiser leur travail ne manquent pas. Des programmes nationaux de ce type, comme le programme de l'invention à l'innovation, i2i, et Lab2Market, permettent de créer les compétences transférables, la sensibilisation et les bassins de talents essentiels, mais l'intérêt pour l'éducation à lui seul ne suffit pas. J'aimerais soumettre trois recommandations pour promouvoir l'innovation et l'expansion des technologies canadiennes au Canada.

Premièrement, il faut établir un cadre national normalisé pour valider les technologies. Le Canada n'a pas de mécanisme uniforme et fondé sur des données probantes pour évaluer la faisabilité commerciale des technologies naissantes. Sans un cadre commun, les chercheurs, les investisseurs, l'industrie et les organismes de réglementation agissent souvent sans avoir communiqué clairement les uns avec les autres, en particulier en ce qui concerne l'atténuation des risques et les mesures incitatives possibles. Ce manque de communication contribue grandement à ce que nous appelons la vallée de la mort.

Le Canada a déjà une norme internationale, la norme ISO 14076, touchant l'évaluation techno-économique environnementale. Reaction Hub est l'une des deux entreprises canadiennes ayant participé au comité sur les normes ISO. Ces évaluations traduiront les inventions scientifiques en paramètres qui ont une importance dans la prise de décisions d'ordre économique et industriel. Pour accélérer l'adoption, des programmes fédéraux, comme le Programme d'aide à la recherche industrielle, le PARI, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le CRSNG, Innovation, Sciences et Développement économiques, l'ISDE, et Ressources naturelles Canada peuvent financer des fournisseurs qualifiés pour qu'ils effectuent les analyses techno-économiques environnementales, les intégrer aux programmes de commercialisation et de recherche financée par le gouvernement fédéral et élargir les programmes de formation actuels, pour que les chercheurs puissent appliquer ces évaluations eux-mêmes dès le départ.

Deuxièmement, il faut faciliter la collaboration précoce et structurée entre les universités dans l'ensemble de l'écosystème d'innovation. C'est dans une communauté d'intervenants que l'innovation se manifeste, et non pas dans une seule institution; il faut donc établir des pratiques uniformes pour mobiliser des partenaires plus tôt, afin de limiter les imprévus de dernière minute dus à une analyse insuffisante, à une mauvaise planification des projets de commercialisation ou à de mauvaises pratiques budgétaires. L'adoption de ces nouveaux indicateurs de performance clés et la communication des paramètres relatifs aux programmes de financement qui encouragent cette collaboration précoce entre les chercheurs universitaires et les partenaires de l'écosystème aident à harmoniser les mesures incitatives et à réduire au minimum les obstacles imprévus.

Troisièmement, il faut financer des programmes nationaux qui relient les efforts fragmentés des provinces en matière d'innovation. Dans tout le Canada, les investissements du gouvernement sont souvent mal utilisés, parce que nos programmes de financement fonctionnent en vase clos, à l'échelon régional. Les mandats nationaux exécutés dans les cadres provinciaux mènent souvent à un chevauchement des programmes, à des interruptions à mi-chemin du développement, à des obstacles à l'accès à l'infrastructure des différentes provinces et à une mosaïque de stratégies de financement. Tout cela rend difficile la coordination à l'échelle nationale. Nous avons besoin d'un véritable lien entre les financements et de programmes qui relient les résultats des recherches universitaires aux installations pilotes, aux sites de démonstration, aux fournisseurs de services et aux partenaires de l'industrie de tout le pays. Ces programmes doivent s'appuyer sur des organismes expérimentés et sur les infrastructures actuelles, et non pas créer de nouvelles couches de concurrence. Puisque les écosystèmes conservent les connaissances opérationnelles qu'ils génèrent, chaque sous-projet et chaque écosystème travaille plus efficacement sur les avancées, avec moins de risque que le précédent.

Enfin, le Canada est un chef de file mondial de l'invention, mais l'invention à elle seule ne bâtit pas des entreprises ou des industries et ne crée pas une compétitivité nationale. C'est un défi mondial. Si le Canada veut être un chef de file, nous devons faire évoluer nos systèmes pour favoriser l'innovation, d'abord en préparant les inventions à développer; ensuite, en soutenant les écosystèmes qui éliminent les risques liés à ces inventions; et enfin, en alignant nos politiques nationales sur le processus de commercialisation au complet.

Selon les estimations actuelles, il faudrait plus de 275 billions de dollars pour atteindre, d'ici 2050, la carboneutralité, avec les systèmes de développement technologique actuels, ce qui montre que nos modèles d'innovation ne vont pas assez vite. À une époque où l'on construit la nation, nous pouvons renforcer nos chaînes d'approvisionnement nationales et construire des infrastructures essentielles, mais nous pouvons également élaborer les processus et les politiques qui transforment l'excellence du Canada dans le domaine de la recherche en avantage concurrentiel mondial.

• (1700)

Merci, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Sultan, dirigeante principale des données et vice-présidente, Santé, de l'Institut Vecteur.

Madame Sultan, vous avez cinq minutes pour présenter votre déclaration préliminaire. Allez-y, s'il vous plaît.

Roxana Sultan (dirigeante principale des données et vice-présidente, Santé, Institut Vecteur): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie d'avoir invité l'Institut Vecteur à venir s'exprimer aujourd'hui sur ce sujet important.

D'autres témoins vous ont parlé des difficultés rencontrées par l'écosystème de la recherche au Canada et de leur impact sur les investissements du secteur privé dans la recherche et le développement. Nous souhaitons nous concentrer sur une solution précise et réalisable qui donne actuellement des résultats mesurables: la capacité à traduire la recherche en applications concrètes dans tous les secteurs.

Le Canada dispose d'une force de recherche extraordinaire en matière d'IA. Nous avons chez nous des pionniers mondiaux, des universités et des instituts d'IA de pointe; nous faisons des découvertes révolutionnaires qui ont façonné l'ensemble du domaine. Cependant, il subsiste un écart entre la recherche innovante en IA et les retombées directes pour les entreprises canadiennes et leurs clients. Alors que le taux d'adoption de l'IA par les entreprises est de 34 % à l'échelle mondiale, le Canada accuse un retard de 26 %. Nous sommes passés de la quatrième à la huitième place dans l'indice Tortoise Global AI et risquons de continuer dans cette voie.

Afin de remédier à cette situation, l'Institut Vecteur a fait preuve de leadership en se dotant d'une capacité d'ingénierie dédiée à l'IA qui fait le lien entre la recherche fondamentale et les applications commerciales. Il ne s'agit pas d'un transfert de technologie traditionnel. Il s'agit d'une structure capable de suivre rapidement les évolutions et de transformer rapidement les avancées de la recherche en solutions déployables, tout en gérant les risques liés à la mise en œuvre.

L'équipe d'ingénierie en IA de l'Institut Vecteur est composée de scientifiques et de professionnels techniques qui maîtrisent à la fois la recherche de pointe et les questions commerciales. Ils peuvent définir comment une avancée en matière d'IA peut résoudre des défis concrets et aider les entreprises canadiennes à mettre en œuvre cette technologie de manière sûre et efficace.

Les partenaires du secteur privé de l'Institut Vecteur bénéficient d'un retour sur investissement; ils ont un accès direct à l'innovation de l'Institut Vecteur en matière de recherche sur l'IA et à sa capacité à convertir rapidement les résultats universitaires en applications pratiques pouvant être déployées pour apporter des améliorations mesurables en termes de qualité et d'efficacité. Une étude récente de Deloitte commandée par l'Institut Vecteur révèle que chaque dollar fédéral investi dans l'IA a généré 10,64 \$ d'investissements privés au Canada. Il ne s'agit pas d'un rendement futur théorique, mais d'une réalité actuelle. L'année dernière, près de 80 % des entreprises en démarrage et en expansion qui ont participé au programme sectoriel de l'Institut Vecteur ont déclaré avoir mis au point des produits, des services ou des processus nouveaux ou améliorés grâce à leur participation.

Voici pourquoi ces résultats sont importants pour les investissements du secteur privé: les entreprises canadiennes ont besoin de confiance pour investir dans l'IA. L'Institut Vecteur est un partenaire de confiance dans un contexte où les chefs d'entreprise reconnaissent qu'ils ont besoin de capacités d'IA, mais ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour déployer et évaluer des solutions d'IA. Il aide les entreprises à passer de la recherche à la mise en œuvre tout en respectant les normes les plus strictes en matière de sécurité et de gouvernance.

L'Institut Vecteur a également observé que l'adoption par le gouvernement et le secteur public, en tant que premiers clients des entreprises canadiennes en démarrage et en expansion dans le domaine de l'IA, peut contribuer à démontrer que les progrès de l'IA peuvent être fiables, bénéfiques et contrôlés par le Canada. Ce que nous entendons au sein de notre écosystème, c'est que le Canada doit redoubler d'efforts dans ses investissements dans cette capacité de transfert afin de continuer à stimuler les investissements du secteur privé et à générer des rendements mesurables sur ces investissements.

Nous pouvons les résumer ainsi:

Premièrement, le Canada peut accorder la priorité au financement durable des capacités de transfert de la recherche vers les applications, et pas seulement à la recherche fondamentale. La différenciation entre recherche fondamentale et recherche appliquée est de moins en moins pertinente dans le domaine de l'IA: les avancées commerciales découlent souvent de découvertes fondamentales réalisées en quelques mois.

Deuxièmement, le Canada peut soutenir les organismes sans but lucratif qui sont en mesure de travailler dans plusieurs secteurs. En Ontario, des organisations telles que l'Institut Vecteur, le Creative Destruction Lab et Mitacs produisent des retombées économiques en établissant un pont entre la recherche universitaire et les applications du secteur privé.

Troisièmement, le Canada peut envisager d'intégrer des exigences relatives à l'adoption de l'IA dans les marchés publics et les transferts de fonds. Lorsque le gouvernement fait preuve de confiance et de transparence dans l'adoption de l'IA, il renforce la confiance du public, ce qui favorise une adoption plus large par les

entreprises et favorise la rétention des entreprises canadiennes en démarrage et en croissance à mesure qu'elles développent leurs marchés.

L'écosystème canadien en matière d'IA nous a donné une longueur d'avance dans la course mondiale à l'IA, mais nous risquons de perdre cet avantage si nous n'augmentons pas rapidement les taux d'adoption de cette technologie. L'Institut Vecteur a établi que la mise en application responsable des résultats de la recherche crée un impact économique mesurable grâce à l'adoption accrue de l'IA par les entreprises canadiennes, et que cette adoption conduit à une augmentation de la productivité. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette tendance se poursuive et que les capacités canadiennes en matière d'IA soient mises à profit par les entreprises canadiennes.

• (1705)

Merci, nous avons hâte d'entendre vos questions.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, j'en appelle au Règlement.

Je dois vous avouer que je suis assez inconfortable avec la situation que nous venons de vivre.

J'aimerais faire part aux membres du Comité et aux gens qui nous écoutent du contenu du courriel qu'a envoyé le greffier du Comité, le 13 novembre, et dont je vous ai parlé au début de la séance.

Ce courriel nous a informés que Mme Roxana Sultan témoignerait à distance devant le Comité à la réunion d'aujourd'hui, et que ce témoignage serait fait sans caméra vidéo afin d'éviter que des images d'elle se retrouvent sur Internet. Il nous a annoncé que la présidente avait acquiescé à cette demande et a précisé que la qualité du son de la témoin serait testée avant la réunion. Puis, il a demandé aux membres du Comité de faire part de leurs inquiétudes à la présidence et de lui adresser leurs commentaires.

Madame la présidente, à titre de membre de ce comité parlementaire, je suis incapable d'identifier la personne qui vient de parler. Je pense que les gens qui sont présents ici aujourd'hui et ceux qui nous écoutent constatent également que c'est une voix qui a été changée et qui semble robotisée. La crédibilité du Comité est présentement en jeu. Cela me met très mal à l'aise. Dorénavant, va-t-on accepter que les témoins n'aient pas besoin de s'identifier?

À la suite des témoignages que nous recevons, nous devons rédiger des rapports et les présenter à la Chambre des communes. Madame la présidente, je comprends que vous avez voulu faire un accommodement assez exceptionnel. Cependant, je répète que la crédibilité du Comité est en jeu si on reçoit les témoignages de gens qu'on ne peut pas identifier. S'agit-il d'un vrai témoignage? Pourrait-il être intégré dans un rapport du Comité permanent de la science et de la recherche qui sera présenté à la Chambre des communes, puis au gouvernement?

J'aimerais entendre l'avis de mes collègues à ce sujet. Cette situation ne mine-t-elle pas la crédibilité du Comité et la façon dont les gens perçoivent le Comité et l'institution démocratique qu'il représente?

Je ne connais pas les raisons qui ont poussé cette personne à faire cette démarche. Je veux bien respecter ladite démarche, mais j'aimerais quand même comprendre la situation, qui semble provoquer assez d'inconfort, selon les comportements de plusieurs personnes que je peux observer dans la salle aujourd'hui.

[Traduction]

La présidente: S'il vous plaît, veuillez me donner le temps d'en discuter.

• (1705) _____ (Pause)

• (1705)

La présidente: Merci, monsieur Blanchette-Joncas, d'exprimer vos préoccupations. Je tiens à dire à tous les députés que deux essais ont été menés avant son témoignage d'aujourd'hui. Un a été effectué hier, avec la caméra allumée, et l'autre a été fait avant la réunion, avec la caméra fermée. Pour m'assurer que tout le monde est à l'aise, je vais suspendre la séance deux ou trois minutes, et nous allons lui demander d'allumer sa caméra. La procédure sera suspendue et tout le monde pourra confirmer son identité, puis elle fermera la caméra et nous passerons à la série de questions. C'est la solution que je propose.

Monsieur Blanchette-Joncas, allez-y, s'il vous plaît.

• (1710)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je veux m'assurer de bien comprendre la situation. Existe-t-il une règle de procédure concernant une telle situation? Je suis un parlementaire depuis les six dernières années, et c'est la première fois que je vis cette situation. Je ne veux pas en faire un cas personnel. Je veux plutôt éviter de créer un précédent.

Madame la présidente, je vous parle. J'aimerais que vous m'écoutez et que vous me respectiez. D'après ce que je vois, ça ne semble pas important.

Madame la présidente, bonjour. Je suis ici. M'écoutez-vous?

[Traduction]

La présidente: Oui, je comprends.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup.

Quand vous me parlez, je vous écoute. C'est une question de respect. J'avais des questions à poser et j'étais en train de vous parler, mais vous ne m'écoutez pas. Je trouve cela irrespectueux. Je veux bien comprendre que vous ayez des questions à poser au greffier, mais vous devez d'abord m'écouter.

Je sais que vous cherchez une solution. Moi aussi, j'en cherche une. Existe-t-il une règle de procédure encadrant une telle situation? Les gens peuvent-ils venir au Comité permanent de la science et de la recherche de façon anonyme? Est-ce que ça a été validé et vérifié? C'est un peu ce que je comprends de l'information dont je dispose.

Je ne sais pas ce que vous voulez faire maintenant. Voulez-vous suspendre la séance? Pourquoi la suspendre? Je pense que c'est une question de transparence. Vous avez dit, tout à l'heure, que la transparence était importante. Je pense que c'est important. Les gens qui nous écoutent et qui font confiance à ce Comité et au Parlement,

notre institution démocratique, doivent savoir ce qui se passe. Je m'inquiète du fait que vous envisagez la possibilité de poursuivre la séance à huis clos. Ainsi, les gens ne pourraient plus suivre ce qui va se passer. Agir de la sorte ne démontrerait pas de la transparence.

J'aimerais que vous puissiez clarifier cette situation. Je m'en remets encore au greffier. Je sais que vous tenez des discussions avec lui. C'est une situation nouvelle, et je m'en remets à votre bonne foi en espérant que vous trouviez un dénouement positif afin que notre comité préserve sa crédibilité.

[Traduction]

La présidente: Merci d'avoir soulevé ces questions. Je vais en discuter avec le greffier et je vais vous revenir.

La réunion est suspendue pour deux ou trois minutes.

• (1710) _____ (Pause)

• (1730)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Je tiens à clarifier que nous avons confirmé l'identité de la témoin qui comparait uniquement en mode audio. Cela a déjà été fait dans le passé, à titre de mesure d'adaptation. Nous devons offrir toutes les mesures d'adaptation possibles aux témoins. S'ils sont exposés à des problèmes de sécurité ou à des risques, il est de notre responsabilité de prendre des mesures pour y remédier. Je précise que tout est en ordre et que nous devrions poursuivre la réunion. Si cela ne vous convient pas, je vous invite à contester ma décision.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleb Noormohamed: Merci, madame la présidente.

Je vais être bref, mes commentaires ne débordront pas de la discussion.

Comme vous l'avez noté, des études ont été menées dans le passé. En fait, à la demande d'un de mes amis du Bloc, mon collègue M. Lemire, pendant toute une étude sur le sport, tous les témoins ont comparu de manière anonyme ou ont comparu sans montrer leur visage à la caméra, après que leur identité a été confirmée. C'est moi qui ai demandé que la témoin en question compare. Elle est l'une des dirigeantes les plus accomplies dans le domaine de l'IA. Elle est une scientifique incroyablement accomplie, le genre de femme qui est, je crois, un modèle pour les jeunes femmes dans le domaine des sciences, un domaine historiquement largement dominé par les hommes.

Je suis intéressé par ce qu'elle a à dire. Elle a clairement identifié qui elle est. Je crois que nous devons reconnaître que nous vivons dans un monde où les gens se demandent vraiment pourquoi leur visage se retrouve sur Internet. Ce n'est pas pour rien que le visage de mes enfants ne se retrouve pas sur Internet; beaucoup de gens dans le monde sont capables de faire des choses plus que déplaisantes. Je ne connais pas les raisons de sa décision. Ce n'est pas à moi de me prononcer là-dessus.

La décision ne m'appartient pas, mais je tiens à dire que, si nous voulons que les meilleures personnes qui soient comparaissent devant les comités, nous allons devoir trouver des moyens pour qu'elles se sentent à l'aise de témoigner. Pour revenir sur le point de M. Blanchette-Joncas, nous devons avoir confiance que les personnes qui témoignent sont bien celles qu'elles disent être. Nous savons clairement qui elle est.

Je peux vous dire que j'ai déjà soupé avec elle. C'est une personne authentique et extrêmement intelligente, qui a à dire beaucoup de choses importantes que j'aimerais entendre et que les autres aimeraient entendre eux aussi, je crois. Selon moi, ce genre de discussion pourrait dissuader d'autres personnes qui souhaiteraient témoigner, car personne ne souhaite voir ses motivations contestées, alors que ce qui nous intéresse en réalité, ce sont leurs témoignages.

La présidente: Merci, monsieur Noormohamed. Je tiens à préciser que nous avons confirmé son identité, et nous allons poursuivre la réunion. Si vous n'êtes pas d'accord, je vous invite à contester ma décision.

Allez-y, s'il vous plaît, monsieur Blanchette-Joncas.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, au bénéfice de la cause, serait-il possible que vous ou le greffier expliquiez la situation? Existe-t-il des règlements ou des procédures par rapport à cette situation? Y a-t-il un flou ici? Je comprends que l'on tente actuellement de trouver des accommodements et de trancher.

Un petit groupe d'individus présents dans la salle ont pu identifier la personne, qui se présentait de façon anonyme. Encore une fois, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, je respecte ça, que ce soit pour des raisons de sécurité ou pour d'autres types de raisons que je ne connais pas.

Mon collègue M. Noormohamed semble avoir des informations que je n'ai pas. J'apprécie le fait qu'il en informe le Comité. Cela pourra-t-il assurer une crédibilité totale à ce témoignage? Moi, j'en doute. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté là-dessus. Encore une fois, il en va de la crédibilité du Comité.

De notre côté, nous avons pu identifier la personne. Or le public, c'est-à-dire une forte majorité de gens qui nous écoutent, n'aura pas la même expérience de cette situation. À travers l'œil de la caméra, il ne pourra pas savoir comment nous avons fait pour identifier cette personne.

C'est ce qui m'inquiète aujourd'hui. Je crains qu'une forme de précédent ne se crée. J'ai aussi compris qu'il semblait y avoir un certain flou procédural et que des accommodements se faisaient à la pièce pour tenter de clarifier les choses.

J'essaie de savoir si on pourra conserver ou non les témoignages ou s'il sera possible de remettre ça. Si, à l'avenir, d'autres témoins reviennent au Comité, de quelle façon devrons-nous procéder?

Personnellement, j'aimerais qu'on prenne un moment pour discuter de cette situation afin de pouvoir passer à autre chose, que ce soit lors des travaux du Comité ou lors d'une réunion du Sous-comité du programme et de la procédure.

Merci.

• (1735)

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Blanchette-Joncas.

Je crois avoir clarifié pour le bénéfice du public que nous avons confirmé leur identité. Cela s'est déjà produit, et il est de notre devoir de respecter les demandes des témoins qui souhaitent comparaître en ne montrant pas leur visage pour des raisons de sécurité ou toute autre raison. J'ai décidé que cela est conforme au règlement et nous allons passer à la série de questions. Si vous n'êtes pas d'accord, je vous invite à contester la décision de la présidence.

Pouvons-nous passer à la série de questions?

Un député: Oui.

La présidente: Il y aura une série de questions de cinq minutes, et nous allons commencer par M. Baldinelli.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

Tony Baldinelli: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être avec nous cet après-midi.

Je vais commencer par M. MacDonald.

Hier, le Conseil des académies canadiennes a publié un rapport intitulé *L'État de la science, de la technologie et de l'innovation au Canada 2025*. Selon ce rapport, la médiocre productivité historique du Canada a atteint un niveau catastrophique, qui compromet le niveau de vie de sa population.

À la page 37 du budget du gouvernement, vous verrez que « les investissements ont diminué au premier semestre, à mesure que les entreprises ont soit reporté, soit annulé des projets. Les prévisionnistes du secteur privé anticipent de faibles investissements tout au long de 2025. »

À la page 53 du budget, on lit aussi que, « si la croissance de la productivité du Canada avait été comparable à celle des États-Unis de 2017 à 2023, le revenu médian d'une famille avec un enfant serait supérieur de près de 11 000 \$ à son niveau actuel. »

Le gouvernement a-t-il agi assez rapidement pour s'attaquer à la crise de la productivité au Canada et commencer à la régler?

Liam MacDonald: Nous pensons que le budget de 2025 comprend certains éléments positifs dont j'ai parlé, comme les réformes du régime de recherche scientifique et de développement expérimental et l'incitatif à l'investissement accéléré. Nous pensons qu'il serait possible d'en faire davantage à ce chapitre.

Nous aimerions précisément que l'incitatif à l'investissement accéléré devienne permanent. C'est formidable que cela soit prolongé de quelques années, mais il demeure des incertitudes lorsque les entreprises investissent. Sera-t-il prolongé encore, ou disparaîtra-t-il? Ces investissements se font sur plusieurs années, donc il doit y avoir une certitude à long terme.

Vous avez raison de parler de l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis. Au Canada, l'investissement en capital par travailleur est près de la moitié de celui des États-Unis, et cela a certainement une incidence sur la situation, donc nous devons trouver des moyens de stimuler cet investissement. Les crédits ciblés dont j'ai parlé en font certainement partie. Le gouvernement a commencé à réduire le fardeau administratif, et nous en sommes ravis. Nous espérons que cela se poursuivra.

Tony Baldinelli: Je vais passer à M. Kingston.

Merci d'être ici, monsieur Kingston.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que l'ASFC donnait du fil à retordre à l'ACCV. En tant que l'un des plus importants investisseurs en recherche et développement au Canada, vous avez parlé de près de 898 millions de dollars en 2024 et de 830 millions de dollars en 2023. Nous constatons qu'il y a des investissements concrets, mais les obstacles gouvernementaux et bureaucratiques demeurent.

Depuis combien de temps le problème des lettres pour les importations temporaires dure-t-il? Vous a-t-on dit que cela allait être réglé sous peu?

Brian Kingston: Non, cela dure depuis des mois, et nous communiquons constamment avec l'ASFC. Tout cela est lié à la mise en œuvre du nouveau système de Gestion des cotisations et des recettes, le GCRA, qui a causé de graves problèmes. Nous essayons de trouver une solution, mais aucune n'a été présentée, et — je tiens vraiment à le souligner —, si nous ne pouvons pas faire cette chose relativement simple, c'est-à-dire transporter des véhicules d'un côté à l'autre de la frontière, cela met en danger la recherche et développement au Canada.

• (1740)

Tony Baldinelli: Pouvez-vous confirmer que vous parlez du GCRA? Il s'agit des problèmes liés au système GCRA, et ce système est un désastre depuis qu'il a été mis en œuvre.

Le comité du commerce international a mené une étude, et nous avons dit au gouvernement qu'il ne devait pas aller de l'avant avant que le moment soit venu et que tout soit prêt. Il n'a jamais été prouvé que le système était prêt, et les importateurs et exportateurs, comme vous, les constructeurs de véhicules, écopot.

Je veux passer à autre chose.

L'autre jour, nous avons discuté du rôle du gouvernement dans le mandat des véhicules électriques et du fait qu'il avait mis en suspens sa décision. Rapidement, des entreprises comme Tesla peuvent dépasser l'objectif de 20 %, alors que les trois plus importants constructeurs ont dit au gouvernement qu'ils n'allaient pas atteindre cet objectif avant 2026, et qu'ils doivent donc acheter des crédits.

Combien d'argent les trois plus importants constructeurs ont déjà versé à des entreprises comme Tesla pour acheter des crédits?

Brian Kingston: Si le gouvernement fédéral n'abolit pas immédiatement l'obligation relative aux véhicules électriques, les fabricants d'automobiles qui construisent au Canada et entreprennent des activités de recherche et de développement au pays devront assumer plus de 3 milliards de dollars en achat de crédits. À ce jour, plus de 1 milliard de dollars ont déjà été engagés.

Tony Baldinelli: Ils ont été engagés en faveur d'Elon Musk. Ce gouvernement donne du pouvoir à Elon Musk et l'enrichit aux dépens des emplois ici au Canada, car c'est un autre signal pour ces trois grands constructeurs. Pourquoi investiraient-ils au Canada? Les droits de douane sont déjà en place. Ce n'est pour eux qu'une autre indication qu'ils devraient quitter le Canada, et honte à eux pour cela.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Noormohamed pour cinq minutes.

Taleeb Noormohamed: J'ai l'impression que c'est une de ces journées du Comité dont nous nous souviendrons en secouant la tête.

Des voix: Ha, ha!

Taleeb Noormohamed: Bienvenue à nos témoins et merci de votre indulgence.

Étant donné que le temps est très limité pour ce tour, je vais partager mon temps avec Mme Jaczek. Je m'excuse aussi à l'avance à mon ami, M. Kingston, parce que je n'aurai pas de temps pour lui poser des questions.

Il y a une question que j'aimerais vous poser, madame Sultan. Vous savez, l'une des choses dont nous parlions plus tôt cette semaine avec Cam Linke, d'AMII, était la façon d'amener le secteur privé à intervenir plus activement dans les activités de début et les investissements de démarrage, surtout ceux des innovateurs et de l'innovation que produisent certains de nos instituts d'IA. Je me demande si vous pouvez nous expliquer ce que vous aimeriez voir de la part des investisseurs de démarrage du secteur privé pour soutenir et renforcer une partie du travail déjà réalisé par le gouvernement concernant les investissements appuyant le secteur de l'IA.

Roxana Sultan: Évidemment, à l'Institut Vecteur, nous nous efforçons de créer les bonnes conditions pour stimuler ces investissements du secteur privé. Sans aucun doute, il n'y a aucune préoccupation concernant le manque d'excellence dans la recherche ici au Canada, mais il s'agit vraiment d'une question de traduction et de confiance, et cela tient à trois causes profondes particulières.

Premièrement, nous avons une aversion culturelle au risque ainsi qu'un manque de confiance. Selon les sondages que nous avons vus, 51 % des Canadiens s'inquiètent de l'IA générative et de la désinformation. La recherche sur l'opinion publique du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada sur les questions de protection des renseignements personnels a révélé que 83 % des Canadiens ont des préoccupations en matière de vie privée lorsqu'ils utilisent les outils d'IA. Ces préoccupations se traduisent directement par l'hésitation des entreprises. Lorsque les dirigeants d'entreprise n'ont pas confiance dans la sécurité de l'IA et les cadres de gouvernance, ils retardent les investissements.

Deuxièmement, nous savons qu'il n'y a pas suffisamment de recherche sur l'infrastructure d'application. L'Institut Vecteur a observé que les domaines de recherche prometteurs dans l'IA changent plusieurs fois par année. Les cycles d'embauche universitaire classiques et les structures de subvention du gouvernement ne peuvent tout simplement pas suivre ce rythme. L'Institut Vecteur a mis en place une capacité rapide à l'aide de son équipe d'ingénieurs en IA, qui se spécialise dans l'extraction de la valeur de la recherche de manière pratique. La plupart des sociétés canadiennes n'ont pas les talents nécessaires pour faire le pont entre la personne dans la recherche et la mise en œuvre fonctionnelle. Pour éliminer le risque et accroître la confiance, nous devons les associer de manière plus efficace.

Troisièmement, il ne faut pas sous-estimer l'effet de démonstration du gouvernement. Lorsque seulement 26 % des entreprises canadiennes adoptent l'IA contre 34 % à l'échelle mondiale, cela reflète un manque de confiance. Plus le gouvernement démontrera une adoption confiante et transparente de l'IA dans ses propres activités et dans les secteurs qu'il finance, plus la confiance du secteur privé suivra. Nous pouvons continuer de stimuler ces investissements. Le gouvernement lui-même peut vraiment être la validation de concept qui montre que l'IA peut être digne de confiance et contrôlée par les Canadiens, ou encore faciliter l'accès au marché pour les jeunes pousses et les entreprises en démarrage en IA au Canada, afin de créer une voie vers l'obtention de leur premier client institutionnel.

• (1745)

Taleeb Noormohamed: Merci.

La présidente: Allez-y s'il vous plaît.

L'hon. Helena Jaczek (Markham—Stouffville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je m'excuse; à cause de toute cette agitation, je ne suis pas certaine si la question a été posée par M. MacDonald ou M. Lehtinen. On parlait du fait que le Canada apprend d'autres administrations, en particulier du Royaume-Uni et de la Belgique.

Je pense que c'était vous, monsieur MacDonald. Pourriez-vous nous expliquer en détail ce qu'ils font que nous devrions faire ici?

Liam MacDonald: Il a été question d'un système de boîtes à brevets dont ces pays disposent. Essentiellement, une boîte à brevets offre un taux d'imposition préférentiel pour la propriété intellectuelle conçue et commercialisée au Canada. C'est un outil utilisé sur les revenus issus de la propriété intellectuelle. L'objectif est de favoriser plus d'actifs en propriété intellectuelle. Nous savons que c'est un domaine où le Canada est passablement en retard sur ses partenaires internationaux. Nous accusons un important déficit commercial en matière de propriété intellectuelle.

C'est essentiellement la logique de la boîte à brevets. Une étude a été réalisée au Royaume-Uni après qu'il a introduit la sienne. Il a réussi à mesurer une augmentation des actifs chez les entreprises qui l'ont utilisée.

L'hon. Helena Jaczek: Merci.

Monsieur Lehtinen, vous hochiez la tête. Pensez-vous que ce serait un atout pour nous?

Morgan Lehtinen: Oui. Lorsqu'il s'agit de protéger, de conserver et de faire prospérer la propriété intellectuelle créée ici... Il s'agit d'un mélange entre l'apprentissage auprès des autres et la mise en place de mesures qui peuvent soutenir ce processus. Il s'agit en outre de s'assurer que l'écosystème peut favoriser un environnement prêt à être mis à l'échelle.

C'est un mélange de politiques et des gens.

La présidente: Le temps est écoulé. Si vous voulez envoyer quelque chose par écrit, ce serait formidable.

Nous allons passer à M. Blanchette-Joncas pour cinq minutes.

Allez-y s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Avant de commencer mon tour de parole, j'aimerais savoir comment nous allons fonctionner pour le reste de la réunion. Une deuxième heure est prévue à la réunion, et d'autres témoins nous attendent peut-être.

Pouvez-vous nous dire comment nous allons fonctionner?

[Traduction]

La présidente: Après vos cinq minutes, nous allons suspendre la séance. Nous passerons ensuite au prochain groupe de témoins.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup.

Je remercie les témoins d'être présents aujourd'hui. Je les remercie également de leur compréhension pour ce qui est de cette situation un peu unique.

Madame Lehtinen, le Canada et le Québec excellent notamment en recherche. Nous avons beaucoup de gens qui ont du potentiel. Cependant, il faut du soutien pour développer notre potentiel. Vous le dites vous-même: la commercialisation et l'industrialisation de nos découvertes n'arrivent pas à suivre le rythme.

Pouvez-vous nous expliquer à quoi vous attribuez cette incapacité chronique du Canada à transformer ses percées scientifiques en retombées économiques?

[Traduction]

Morgan Lehtinen: Je vous remercie de poser la question. Elle est très importante.

Comme vous l'avez dit, nous avons du mal à transformer ces inventions en innovations. Je vais parler précisément du secteur des technologies propres et du secteur chimique, que je représente. Il coûte extrêmement cher d'apporter sur le marché les innovations issues de ces secteurs. Vous avez besoin d'un grand nombre d'experts diversifiés, des scientifiques aux ingénieurs en passant par les adopteurs de l'industrie, puis par l'expertise commerciale intégrée. C'est sans oublier cette vallée de la mort à cause des complexités que cela suppose.

Je pense que ce que nous devons faire pour nous assurer de transformer ces innovations en retombées économiques — j'en ai parlé dans mes recommandations —, c'est de créer un cadre national afin que l'on puisse parler la même langue, puis valider et atténuer plus tôt les risques que les technologies présentent. Les adopteurs du secteur privé se sentent plus à l'aise. Ils peuvent amener les fonds dans ces technologies et les faire progresser.

Cela s'associe également à des infrastructures essentielles. Les installations — le laboratoire, l'espace pour la mise à l'essai et l'espace de démonstration dont vous avez besoin — varient tout au long du processus de commercialisation. Par exemple, notre installation compte plus de 200 000 pieds carrés. Nous disposons d'infrastructures physiques permettant de mettre ces technologies sur le marché, grâce à des espaces de mise à l'essai et de démonstration, et à la possibilité de collaborer avec d'autres organisations partout au pays.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie de nous donner plus de détails, madame Lehtinen, mais je pense que j'ai la réponse à mes questions.

Le Canada dit vouloir être le chef de file mondial de l'innovation. Or qu'y a-t-il dans le dernier budget? On coupe dans la recherche en réduisant de 2 % le budget des trois organismes subventionnaires. Il n'y a aucune augmentation ni aucune indexation des bourses d'études pour soutenir la relève et la recherche actuelles.

Personnellement, j'ai de la difficulté à comprendre ça. J'ai une plante à la maison. Si je ne lui donne pas d'eau, pensez-vous qu'elle va pouvoir pousser?

• (1750)

[Traduction]

Morgan Lehtinen: Nous devons maintenir les investissements pour assurer la mise en œuvre de ces technologies. C'est là que le financement destiné à renforcer les fournisseurs de service et les partenaires de l'écosystème en place permettrait de faciliter davantage ces technologies et de les faire progresser.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Lehtinen, moi, je vois une incohérence totale entre les mesures du gouvernement et les messages qu'il véhicule. D'un côté, on nous dit qu'on veut être les meilleurs, de l'autre, on ne donne pas le soutien nécessaire pour être les meilleurs.

On remarque aussi autre chose. Plutôt que d'aider les gens qui sont ici et qui ont beaucoup de potentiel, on aide ceux qui ont beaucoup de talent à l'étranger. Selon le dernier budget, le gouvernement veut investir 1,7 milliard de dollars pour attirer des talents étrangers. Pourtant, les gens d'ici qui font de la recherche, comme vous, ont des conditions exécrables. Le Canada n'est pas au même niveau mondial que les autres pays en ce qui a trait au calibre de ses laboratoires et de ses centres de recherche.

Pour avoir discuté de ce sujet avec les chercheurs, je crains que tout cela ne soit qu'un effet de communication. On croit que des universités, peut-être de haut prestige, vont dérouler le tapis rouge pour accueillir ces chercheurs, qui viendront ici pendant quelques années. Ensuite, ils vont repartir. Ils prendront peut-être un petit safari-photo de nos laboratoires et quelques égoportraits, et publieront ça sur les médias sociaux. Les universités vont alors avoir bonne presse. Par la suite, le gouvernement va faire de belles conférences de presse en disant que le Canada accueille les meilleurs chercheurs de la planète. Tout le monde va se taper dans le dos.

Ne trouvez-vous pas que le message que le gouvernement envoie brise les maillons de la chaîne qui permettent, notamment, de passer de la recherche au marché, comme vous le faites si bien, de renforcer cette recherche et de développer l'ensemble de l'écosystème?

[Traduction]

Morgan Lehtinen: Comme vous l'avez indiqué, nous devons investir notre énergie, nos investissements et nos politiques pour renforcer les centres de recherche, les universités, les professeurs, les innovateurs et l'écosystème, afin de les aider à progresser vers l'étape suivante. Pour ce qui est de la nécessité de renforcer l'écosystème, nous travaillons à améliorer l'efficacité de nos liens et à instaurer des programmes de financement stratégiques...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, mais le temps est écoulé. Si vous voulez ajouter quoi que ce soit, vous pourrez le faire par écrit.

Sur ce, cela met fin à notre rencontre avec ce groupe de témoins.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence et de leur patience concernant quelques affaires administratives. Je tiens vraiment à m'en excuser.

Sur ce, je suspends les travaux afin que l'on passe rapidement au deuxième groupe de témoins.

Le Comité suspend ses travaux.

• (1750)

(Pause)

• (1800)

La présidente: Nous reprenons.

J'aimerais formuler quelques observations à l'intention des témoins et de tous les députés.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour les personnes sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez choisir le canal approprié pour l'interprétation: vous avez le choix entre le parquet, l'anglais ou le français. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins du deuxième groupe. Veuillez m'excuser pour le retard.

J'aimerais accueillir M. Gerry Wright, professeur; Michael G. DeGroote, Institute for Infectious Disease Research, Université McMaster, par vidéoconférence; M. Kyle Briggs, entrepreneur en résidence, Faculté des sciences, Université d'Ottawa; M. Kevin Dahl, directeur d'ElevatIP Alberta; et enfin, Mme Aurélie Licois, directrice, Recherche et innovation, et Mme Nancy Déziel, présidente du conseil d'administration, du Réseau des CCTT.

Bienvenue à tous les témoins. Vous aurez chacun cinq minutes pour présenter votre déclaration liminaire.

Par la suite, compte tenu du temps, il n'y aura qu'une série de questions. Les députés disposeront de six minutes chacun. Chaque parti pourra m'indiquer qui prendra part à la série.

Sur ce, nous allons passer à notre premier témoin.

Monsieur Wright de l'Université McMaster, allez-y s'il vous plaît.

Gerry Wright (professeur, Michael G. DeGroote Institute for Infectious Disease Research, McMaster University, à titre personnel): Merci beaucoup et bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs. Je suis heureux de vous revoir et d'être ici en tant qu'universitaire canadien m'intéressant aux sciences de la vie.

Je suis professeur de biochimie et de sciences biomédicales à l'Université McMaster, où je mène, depuis 1993, une équipe de recherche axée sur la résistance aux antibiotiques et la découverte des antibiotiques. Je conseille des représentants de l'industrie, du gouvernement et d'organismes à but non lucratif sur l'innovation antibiotique depuis plus de 25 ans. En 2016, j'ai également cofondé une entreprise d'essaimage appelée Symbal Therapeutics, qui a présenté une découverte antibiotique réalisée dans mon laboratoire visant à faire avancer la mise au point de médicaments.

Si vous regardez les innovations en biotechnologie au cours des dernières décennies, vous constatez que la plupart sont issues de la recherche universitaire. Les industries mondiales en biotechnologie, en agriculture et en pharmaceutique existent grâce à la recherche fondamentale effectuée dans les laboratoires universitaires. Il n'est pas surprenant que les régions connues en particulier pour la commercialisation de la biotechnologie, comme Boston ou la Californie, soient situées près d'universités florissantes axées sur la recherche.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines technologiques, les percées dans les sciences de la vie nécessitent souvent des infrastructures étendues et très spécialisées, habituellement hors de la portée d'un entrepreneur unique ou d'une petite entreprise en démarrage. C'est pourquoi vous ne verrez pas de société de biotechnologie émerger d'un garage. Elles doivent avoir accès à des équipements souvent très coûteux et autrement inaccessibles. Pour cette raison, les universités offrent des espaces uniques pour alimenter de nouvelles découvertes qui peuvent être commercialisées. Au Canada, nous sommes très chanceux que la Fondation canadienne pour l'innovation offre les ressources permettant d'acquérir et de soutenir les infrastructures qui stimulent les découvertes et les innovations, comme celles réalisées dans mon laboratoire, ce qui nous a permis de créer Symbal Therapeutics.

Cependant, le transfert de la recherche des universités aux jeunes pousses ou par des accords de licence peut se révéler très difficile. Le Canada éprouve particulièrement des difficultés dans ce domaine, notamment dans les secteurs des sciences de la vie et de la biotechnologie. Il ne dispose pas de programme offrant du financement de démarrage non dilutif pour soutenir la création de nouvelles entreprises de biotechnologie issues des découvertes universitaires. Alors que des programmes comme le PARI du CNRC sont très utiles, ils ne conviennent pas aux jeunes entreprises en démarrage qui n'ont pas le capital initial, comme celles qui proviennent des universités.

Le programme SBIR, programme d'innovation et de recherche pour les petites entreprises aux États-Unis, nous donne des exemples de réussites de subventions de démarrage concurrentielles pour les petites jeunes pousses, les aidant à générer suffisamment de données pour attirer des investissements privés. Un programme similaire au Canada ne serait pas très coûteux et stimulerait fortement l'émergence de nouvelles jeunes entreprises en biotechnologie. Je souligne que plusieurs boursiers doctoraux et postdoctoraux que j'ai formés dans mon laboratoire à l'Université McMaster travaillent maintenant aux États-Unis pour des entreprises financées par le SBIR. J'aimerais beaucoup les voir s'associer à des entreprises en démarrage canadiennes.

De même, le capital privé à haut risque est limité au Canada. Certaines des raisons tiennent, comme vous le savez sûrement, à des facteurs culturels. Il y a tout simplement plus de tolérance au risque dans les biotechnologies aux États-Unis et en Europe, par exemple. Une partie de cette rareté vient du fait que ces investisseurs s'attendent de plus en plus à ce que les projets soient sécurisés avant tout engagement financier. Cela nécessite des fonds supplémentaires.

Ce que j'ai vécu avec Symbal Therapeutics mérite qu'on s'y attarde. Grâce à des fonds des Instituts de recherche en santé du Canada, nous avons découvert une molécule produite par un champignon que nous avons recueilli dans le Parc national de Kejimikojik, en Nouvelle-Écosse, qui bloque la résistance aux antibiotiques.

Le rapport sur cette découverte a été publié dans la prestigieuse revue *Nature*, en plus de faire la couverture. Or, nous n'avons pas réussi à obtenir des fonds au Canada pour poursuivre son développement. Nous avons pu accéder à des services par l'entremise des NIH, les National Institutes of Health, aux États-Unis, qui ont offert des études pharmacologiques en nature sans frais. Cela a permis de sécuriser suffisamment le projet, en plus de nous fournir des fonds pour démarrer une jeune entreprise. Or, tout cela a été rendu possible grâce à des partenaires à Boston, pas au Canada.

Encore une fois, nous essayons de mettre au point quelques découvertes réalisées dans mon laboratoire, mais nous nous heurtons exactement aux mêmes problèmes qu'à nos débuts, il y a plusieurs années.

Enfin, une autre lacune dans le processus est la pénurie de talents disposant d'une expérience avec des nouvelles entreprises en biotechnologie au Canada. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes rabattus sur des partenaires à Boston pour Symbal.

Pour favoriser un écosystème de nouvelles entreprises en biotechnologie canadiennes prospères, j'encourage le Comité à tenir compte de ce qui suit. Premièrement, il faut accroître le financement dans la recherche sur les sciences de la vie, en augmentant les budgets des IRSC et du CRSNG. Deuxièmement, on doit créer au Canada un programme semblable au SBIR afin d'offrir un financement concurrentiel non dilutif pour les jeunes entreprises en biotechnologie. Troisièmement, il faut favoriser un environnement qui encourage et récompense les capitaux de risque privés et cultive le talent entrepreneurial connexe.

Avec ces investissements, madame la présidente, il existe une réelle possibilité d'élargir ce secteur et de s'assurer que les découvertes faites au Canada peuvent réellement rester au Canada et être mises au point par les Canadiens.

Merci beaucoup.

• (1805)

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Briggs, entrepreneur en résidence à la Faculté des sciences de l'Université d'Ottawa.

Allez-y s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

Kyle Briggs (entrepreneur en résidence, Faculté des sciences, Université d'Ottawa, à titre personnel): Merci, madame la présidente, messieurs les vice-présidents et merci aux membres du Comité de m'avoir invité à prendre la parole afin de parler de la commercialisation de l'innovation qui découle de la recherche subventionnée par les fonds publics au sein des universités canadiennes.

Permettez-moi de me présenter brièvement. Je suis un physicien et entrepreneur en résidence à l'Université d'Ottawa. J'étais le PDG de Northern Nanopore Instruments, une entreprise de nanotechnologie en démarrage que j'ai fondée dans le cadre de mes travaux de recherche de doctorat, et que nous avons ensuite vendue à l'automne 2023. Je suis à présent l'auteur du blogue CanInnovate sur la politique de l'innovation, aux côtés de TJ Misra et David Durand, le co-auteur de l'entente simple pour le cadre d'octroi de licence lié à l'innovation, ou SAIL, et le cofondateur de l'initiative SAIL, par l'entremise de laquelle nous avons l'intention de rationaliser la manière dont les nouvelles technologies passent du laboratoire au marché.

La valeur de la recherche obéit à ce que l'on pourrait appeler une distribution en loi de puissance, dans la mesure où une petite minorité de nouvelles technologies finit par créer la majeure partie de la valeur économique, mais il est impossible de prédire, de manière fiable, lesquelles vont aboutir ou avoir de la valeur, une fois que la recherche sera transférée au secteur privé. Vu qu'il est impossible de savoir à l'avance quelles nouvelles technologies vont aboutir, il est d'autant plus important de veiller à ce que nous ne passions pas à côté de cette minorité précieuse que de veiller à ce que chacun de nos essais soit fructueux. Il est donc logique que la stratégie la plus efficace pour commercialiser la recherche de manière à ce qu'elle aboutisse consiste à investir en amont des sommes d'argent relativement petites dans quasiment tous les projets. Pour l'essentiel, ce n'est pas ce que fait le Canada.

Les efforts pour commercialiser la recherche connaissent un taux d'échec de plus de 90 %, mais la valeur que génère une initiative fructueuse est plus que suffisante pour compenser le coût de ces échecs. Les pays qui investissent comme il se doit ont trois choses en commun : le secteur public finance les entreprises en démarrage innovantes avant qu'elles ne génèrent des recettes, ils privilégient en général les entreprises en démarrage comme vecteurs d'innovation découlant de la recherche, par rapport aux entreprises existantes, et ils acceptent que des projets préalablement financés échouent, lorsque c'est nécessaire. Cette approche face au financement permet de réduire les risques associés aux entreprises innovatrices au point où elles peuvent attirer des investissements du secteur privé, et empêcher que des technologies précieuses ne tombent entre les mailles du filet.

Mais ce qui est ironique, c'est que la tolérance au risque systématique dans le secteur public canadien est justement ce qui empêche le plus le secteur public de financer ainsi des entreprises qui ne génèrent pas encore de revenu. Vu que les délais sont longs, les sociétés de capital-risque canadiennes ne peuvent pas compenser cet écart. Nous devons revoir notre façon d'évaluer et de gérer le risque. Nous devons comprendre que la plupart des investissements ne vont pas aboutir, et que c'est acceptable du moment que le rendement à long terme est positif. Il est peut-être vrai que notre secteur public est devenu trop allergique au risque, mais je dirais que le fait d'investir dans presque toutes les initiatives est, en réalité, moins risqué, ou, du moins, plus susceptible de générer des retombées positives.

Une autre chose que les autres pays qui commercialisent efficacement la recherche ont en commun, c'est qu'ils ont harmonisé leur politique en matière d'innovation. Les États-Unis ont, par exemple, la Bayh-Dole Act, qui guide la façon dont les universités transfèrent les technologies au secteur privé. Au Canada, nous n'avons même pas une amorce d'initiative au chapitre de la coordination nationale. Le bureau du sénateur Colin Deacon a récemment trouvé 134 programmes de financement de l'innovation différents, rien qu'à l'échelle fédérale, et les organismes des trois conseils ne fournissent aucune orientation descendante ayant trait à la façon dont les universités devraient gérer la propriété intellectuelle dans le cadre de la recherche. Par conséquent, chaque établissement dispose d'une politique différente en matière de PI, les négociations liées aux licences avec la plupart des établissements de recherche sont lentes, les licences sont toutes différentes, et il n'y a aucune norme en ce qui concerne la collecte de données sur les licences ou les résultats.

C'est donc en réponse à ces défis que mes collègues et moi avons élaboré l'initiative SAIL. SAIL est un cadre de licence conçu pour

soutenir un transfert de technologies canadiennes harmonisé et rationalisé entre les établissements de recherche et les entreprises en démarrage. Après avoir consulté un groupe d'intervenants en matière d'innovation à l'échelle nationale, nous avons conçu SAIL de manière à ce qu'il soit fondé sur six axiomes de transfert de technologie spécifiques aux défis uniques avec lesquels compose le Canada. Le programme demande aux universités de jouer le rôle de premier investisseur dans la commercialisation de la recherche, et en échange, il leur verse une somme prédéfinie de dette convertible. Il est facile, en suivant des conseils juridiques, de modifier le cadre afin de soutenir un éventail d'entreprises en démarrage de manière plus efficace et efficiente que de concevoir une nouvelle licence à chaque fois.

Nous essayons également d'adapter un mécanisme de financement tolérant au risque qui a été couronné de succès au Royaume-Uni, où, selon les estimations, il aurait généré une valeur économique de sept dollars pour chaque dollar investi. Le modèle se fonde sur la philanthropie de risque où, par l'entremise d'un partenariat entre le public et le privé, il combine des fonds publics, des dons privés et des contributions universitaires afin de créer un fonds d'investissement philanthropique qui réinvestit tout le rendement pour garantir son financement autonome. Des variantes de ce modèle ont été mises en application dans quelques établissements de recherche canadiens, particulièrement le fonds UCeed à Calgary, et ce que nous proposons, c'est de le mettre en application à l'échelle nationale.

Les politiques visant à promouvoir et à augmenter l'investissement du secteur privé et la recherche peuvent uniquement être efficaces si nous augmentons le bassin des entreprises innovantes dans lesquelles il est possible d'investir. Pour ce faire, nous devons d'abord bâtir un meilleur pont entre le laboratoire et le marché. Ce que je recommande, c'est qu'en premier lieu, le Canada accepte de prendre des risques stratégiques en versant du financement public dans les entreprises en démarrage qui ne génèrent pas encore un revenu, ce qui permettra de commercialiser la recherche canadienne, mettant ainsi à l'essai la philanthropie de risque sous forme de partenariat public-privé d'envergure nationale. Ensuite, je recommande que le Canada harmonise à l'échelle nationale une approche où elle privilégie le Canada en ce qui concerne la gestion de la PI émanant de la recherche financée par le secteur public.

Merci, éminents membres du Comité, de m'avoir accordé de votre temps. J'attends vos questions avec impatience.

● (1810)

La présidente: Merci, monsieur Briggs.

Nous allons maintenant passer à M. Dahl, pour cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Kevin Dahl (directeur, ElevateIP Alberta): Merci de me donner l'occasion de comparaître ici devant le Comité.

Mon nom est Kevin Dahl. Je suis le directeur de ElevateIP Alberta, un programme financé par ISDE dont la mission est d'augmenter la qualité et la quantité de propriété intellectuelle qui alimente l'écosystème des entreprises en démarrage de l'Alberta. Notre programme s'inscrit dans Innovate Calgary, une filiale en propriété exclusive de l'Université de Calgary.

ElevateIP n'exerce pas ses activités uniquement en Alberta : il s'agit d'un programme national offert en partenariat avec des bénéficiaires à l'échelle du Canada, y compris New Ventures BC, North Forge, Communitech, MAIN et Springboard Atlantic.

Ensemble, nous avons créé des programmes et des partenariats qui habilitent des entreprises en démarrage afin qu'elles prennent le contrôle de leur propriété intellectuelle, ce qui a fait en sorte que plus de 800 stratégies en matière de PI ont vu le jour et plus de 1 600 nouvelles demandes relatives à la PI ont été soumises par les entreprises canadiennes, à ce jour. Nous avons été heureux de constater que le gouvernement s'est engagé à renouveler le financement d'ElevateIP dans le budget fédéral de 2025.

Le Canada ne manque pas d'idées de calibre mondial. Par contre, il nous manque la capacité de constamment transformer ces idées en propriété intellectuelle canadienne, et, en fin de compte, en richesse pour les Canadiens.

Depuis trop longtemps, nous avons mesuré l'innovation à l'aune de la quantité d'investissements que nous réalisons dans la recherche et le développement, mais l'innovation n'est pas définie par les intrants; elle se mesure en extrants, c'est-à-dire, les brevets que nous obtenons, les données que nous protégeons et les entreprises que nous fondons ici, chez nous. Si nous souhaitons renforcer l'investissement du secteur privé dans la recherche et le développement, nous devons voir la recherche et le développement non pas comme un coût, mais plutôt comme une catégorie d'investissement. La question, à présent, c'est comment allons-nous le faire?

Les entreprises canadiennes investissent dans la recherche tous les jours, et pourtant, bien trop souvent, la PI qui en découle finit par être commercialisée et détenue à l'extérieur de nos frontières. Nous avons besoin de mesures incitatives qui récompensent la création, la protection et la commercialisation de PI au Canada. Les programmes comme RS&DE devraient continuer à soutenir la recherche, mais nous devons également renforcer la littératie concernant la PI, l'appréciation de la PI et le soutien stratégique en matière de PI pour les entreprises de toutes tailles.

Nous avons vu à quel point ces mesures peuvent être efficaces grâce au programme ÉleverlaPI, qui a aidé les entreprises en démarrage et les entreprises en expansion à comprendre et sécuriser leur PI au début du processus. Lorsqu'une entreprise en démarrage sait comment protéger ses idées sur la scène mondiale, elle met sur pied des entreprises plus résilientes, qui jouissent d'une plus grande liberté pour mener leurs activités, et qui génèrent ainsi davantage de capital privé.

Nous devons également davantage mettre l'accent sur le pont entre le milieu universitaire et l'industrie. Les universités du Canada sont des leaders à l'échelle mondiale dans la recherche, mais bien trop de connaissances restent à l'étape de la découverte. Nous devons continuer de renforcer le pont entre la recherche universitaire et la commercialisation industrielle. Cela comprend des programmes modernes de mobilisation de l'industrie pour qu'elle soit prête à conclure des partenariats, des modèles de recherche financée conjointement, et des voies plus claires qui aident les chercheurs à transformer les découvertes en entreprises dans lesquelles il est possible d'investir.

À l'échelle du Canada, les partenariats par l'entremise de ElevateIP ont démontré que lorsque les structures de PI sont claires et transparentes, la collaboration augmente, et les entreprises investissent avec plus d'assurance dans la recherche et le développement, car elles savent comment la valeur peut être partagée.

Enfin, nous devons mettre sur pied un marché financier qui valorise les éléments incorporels. À l'heure actuelle, les biens les plus précieux dans l'économie mondiale ne sont pas les usines ou la ma-

chinerie lourde: ce sont les éléments incorporels comme les brevets, les logiciels, les données et l'expertise. La réalité actuelle, c'est que plus de 90 % de la valeur marchande des entreprises de l'indice S&P 500 découle des actifs incorporels, et pourtant bien trop de systèmes financiers canadiens continuent de traiter ces actifs comme s'ils étaient invisibles. Si nous voulons attirer davantage d'investissements privés, nous avons besoin de marchés financiers qui voient et valorisent ces actifs incorporels comme des biens qui favorisent la croissance moderne. Cela signifie que nous devons mettre sur pied des modèles d'appréciation fondés sur la PI, des outils de prêt adossés à la PI, nous devons donner plus d'expansion aux fonds d'investissement à un stade précoce, comme le programme UCEED de l'Université de Calgary, dont le Comité a entendu parler plus tôt cette semaine, afin d'aider à conserver ces précieux portefeuilles de PI au Canada.

Nous savons que ces mesures fonctionnent. En Alberta, et au Canada de manière plus large, lorsque les entreprises renforcent leur position en matière de PI sur les marchés mondiaux, les investisseurs le remarquent. La recherche et le développement augmentent, non pas parce que le gouvernement subventionne le risque, mais plutôt parce que la propriété intellectuelle devient un actif négociable en banque.

Pour conclure, si nous voulons qu'il y ait plus d'investissements privés dans l'innovation canadienne, nous devons bâtir un écosystème qui récompense la propriété et la reconnaissance de la valeur intellectuelle ainsi que la collaboration à cet égard. Nous avons le talent et les chercheurs. À présent, nous devons garantir que la valeur de ce qui fonctionne reste ici au sein des entreprises canadiennes et dans les bilans canadiens, et qu'elle génère des emplois canadiens. C'est de cette façon que nous allons passer de consommateurs des innovations d'autres nations à exportateurs de nos propres innovations. C'est aussi de cette façon que nous transformons la recherche en résilience, et les idées en richesse.

Merci. J'attends vos questions avec impatience.

• (1815)

La présidente: Merci, monsieur Dahl.

Nous allons maintenant passer à Mme Déziel.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Nancy Déziel (présidente du conseil d'administration, Réseau des CCTT): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie d'offrir au Réseau des centres collégiaux de transfert de technologies, ou CCTT, l'occasion de présenter son point de vue et de contribuer aux travaux de ce comité.

Je m'appelle Nancy Déziel, et je suis la présidente du conseil d'administration du Réseau des CCTT. Je suis accompagnée d'Auréli Licois, directrice de la Recherche et innovation.

Le Réseau des CCTT représente 59 centres spécialisés répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Ensemble, ces centres couvrent plus d'une centaine de domaines d'expertise, tels que la fabrication de pointe, la transformation du bois, les mines, les énergies renouvelables, l'agroalimentaire, la santé, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, en passant par les technologies propres, les télécommunications, la défense, l'aéronautique et l'aérospatiale.

Les Centres collégiaux de transfert de technologies agissent en tant que moteur d'innovation axé sur les besoins des entreprises et des organisations publiques. Ils ont une présence régionale, une diversité de spécialisations sectorielles, et ils jouent un rôle en matière de minimisation des risques, ce qui rend la recherche appliquée, l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies et de procédés accessibles aux entreprises et aux milieux preneurs. Les CCTT sont des acteurs clés de l'écosystème de recherche appliquée et d'innovation qui interviennent partout au Québec et au Canada.

Les CCTT stimulent l'engagement du secteur privé en recherche en donnant accès à des infrastructures et à des équipements de recherche de pointe, en offrant des formations techniques et de l'accompagnement sur mesure et en adoptant une approche pragmatique en matière de rétention de propriétés intellectuelles au Canada.

Les retombées de notre modèle sont évidentes et nos chiffres parlent d'eux-mêmes. Voici en quoi ont consisté les Centres collégiaux de transfert de technologies en 2023-2024. On comptait: 2 300 experts professionnels, scientifiques et techniques au service des entreprises; 13 750 projets réalisés chaque année en collaboration avec 6 000 entreprises, principalement des PME; 18 000 étudiants qui sont rejoints par ses activités; 935 stagiaires; un chiffre d'affaires de 192 millions de dollars, dont 68 millions de dollars proviennent du secteur privé et des organismes des milieux preneurs; 325 entreprises créées; 240 brevets, déclarations d'invention et licences; 648 procédés créés ou améliorés; et 1 048 nouveaux produits développés, soit une hausse de 42 % depuis trois ans.

Le Canada fait face à des défis politiques et socioéconomiques majeurs et cherche à tirer profit des avancées scientifiques et technologiques pour stimuler l'économie et identifier des solutions aux enjeux auxquels nous faisons face. Il est essentiel de continuer à soutenir la capacité de recherche appliquée et d'innovation dans nos entreprises.

À la suite de l'annonce du dernier budget, en ce qui concerne des investissements massifs et des capacités de défense, les CCTT se positionnent comme des acteurs clés pour la recherche appliquée à double usage, c'est-à-dire des technologies développées dans un contexte de défense qui permettent d'être adaptées et transférées dans la population. La cybersécurité, les télécommunications, l'énergie, la transformation sont autant de domaines qui peuvent avoir des retombées concrètes sur les entreprises canadiennes et qui favorisent les investissements privés.

Malgré la contribution importante des collègues et des Centres collégiaux de transfert de technologies à l'innovation, menée par les entreprises et les PME qui sont au cœur de notre économie, ceux-ci reçoivent moins de 4 % du financement fédéral en matière de recherche, provenant des trois conseils subventionnaires.

De plus, bien que le budget de 2025 reconnaisse l'importance fondamentale de la recherche et de l'innovation pour l'économie, il ne contient aucun investissement complémentaire dans le véhicule principal de financement de la recherche appliquée dans les collèges et les CCTT, le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ou le CRSNG.

Sans financement additionnel dans ce programme, c'est-à-dire un retour au financement de 2023, et sans mesures explicites et intentionnelles visant à mobiliser la recherche appliquée et le transfert technologique menés par les collègues et les CCTT, nous prévoyons

des pertes de capacités en matière d'innovation et d'accompagnement, qui mettront en péril la capacité des entreprises et des PME à innover, à augmenter leur productivité et à diversifier leurs marchés.

Pour ne pas nuire à la capacité unique des CCTT à contribuer au succès de nos entreprises et de notre économie, nous proposons trois recommandations.

Premièrement, le gouvernement doit pérenniser et rehausser les niveaux d'investissement dans le Programme d'innovation des collèges et de la communauté, en ajoutant 108 millions de dollars, ce qui avait été fait précédemment. Dans le cadre de ces investissements, le gouvernement devrait d'ailleurs redresser les inégalités existantes sur le plan du financement entre les CCTT et les centres d'accès à la technologie du Québec et les centres d'accès à la technologie du reste du Canada.

Deuxièmement, le gouvernement doit travailler avec les conseils subventionnaires pour assurer la pleine admissibilité des CCTT aux programmes de recherche et d'innovation fédéraux axés sur l'innovation à des niveaux de maturité intermédiaires jusqu'à la commercialisation.

Troisièmement, le gouvernement doit mobiliser et financer davantage les infrastructures de recherche appliquée, comme vecteur d'innovation, axées sur les besoins des industries et sur les besoins en matière de commercialisation, les stratégies industrielles stratégiques, notamment dans les secteurs de la défense, de l'énergie, du numérique et des matériaux critiques.

Le Canada possède un potentiel immense. Pour le réaliser pleinement, nous devons renforcer le maillon qui transforme la connaissance en croissance par la recherche appliquée et le transfert technologique.

Nous sommes prêts à travailler en partenariat avec les universités, les entreprises et les gouvernements.

• (1820)

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant procéder à nos séries de questions d'une durée de six minutes chacune.

Nous allons commencer par Mme DeRidder. Allez-y s'il vous plaît.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Merci, madame la présidente. Je vais partager mon temps avec mes collègues ce soir.

Ma question s'adresse à M. Wright.

La région de Waterloo accueille certains des meilleurs ingénieurs biomédicaux du monde. Les inventions se font dans la région, mais, trop souvent, nous voyons quelqu'un d'autre se charger de la commercialisation et de la fabrication, obtenir les emplois et en retirer la richesse.

D'après votre expérience, quels sont les plus grands obstacles systémiques — comme les taxes élevées, les pressions inflationnistes ou la lenteur des processus d'approbation — qui entraînent l'exode des entreprises de biotechnologie et de nos talents vers les États-Unis plutôt que de les garder ici, au Canada?

Gerry Wright: Merci de poser la question. Je suis un fier ancien de l'Université de Waterloo, donc je comprends bien.

C'est un gros problème. Je crois que cela est dû, en toute franchise, au manque de capital de risque dans le pays.

De plus, comme je l'ai déclaré dans ma déclaration préliminaire, dans le cas de la biotechnologie... d'autres secteurs ont prospéré lorsqu'ils ont eu accès à un capital de risque non dilutif, et ce, avant que le secteur privé ne soit prêt à réinvestir. Cette lacune, à mon avis, est l'une des plus grandes difficultés auxquelles nous faisons face ici, au Canada, et nous devons trouver une manière de la surmonter.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup.

Je vais céder mon temps de parole.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Mes questions s'adresseront à M. Briggs.

Comme vous le savez, les libéraux ont adopté cette semaine leur coûteux budget de dépenses à crédit. Je vais citer directement un passage de la page 281:

Alors que les investissements des entreprises américaines ont augmenté de façon continue, ceux des entreprises canadiennes sont demeurés sensiblement les mêmes depuis 2015.

Ce n'est pas non plus une coïncidence que le gouvernement libéral a été élu pour la première fois depuis des années, en 2015.

Je vais poursuivre ma citation:

La croissance du pays a été ralentie par la faible productivité liée au faible investissement dans le capital des entreprises, en particulier dans les domaines de la machinerie, de l'équipement et des actifs incorporels, comme la propriété intellectuelle.

Croyez-vous qu'il s'agit de la conséquence d'une politique du gouvernement qui a échoué au cours des 10 dernières années?

Kyle Briggs: Je vais me faire l'écho des propos de mon collègue en disant que l'une des principales causes du ralentissement de l'innovation canadienne et des investissements dans l'innovation est la vallée de la mort, cette difficulté à accéder à du capital de risque afin d'obtenir les technologies nécessaires pour que le secteur privé fasse des investissements.

On peut s'inspirer de nombreux exemples. Nous avons entendu parler du SBIR un peu plus tôt. Il y a des exemples de réussite en France. J'ai parlé du Royaume-Uni un peu plus tôt. Le secteur public joue un rôle plus important, et les répercussions de son financement sont les plus importantes lorsque ce financement est fait au tout début dans une entreprise qui n'a pas encore réalisé de revenus jusqu'à ce que le secteur privé puisse faire des investissements.

Pour ce qui est de l'investissement des entreprises dans l'innovation, cela a également un effet d'entraînement sur la concurrence: rien n'incite davantage les entreprises existantes à innover que de nombreuses entreprises en démarrage qui commencent à prendre leur part du marché lorsqu'elles ont la possibilité de le faire.

Je crois vraiment que mon collègue a mis le doigt sur le cœur du problème plus tôt, soit le manque de financement tolérant au risque dans les premières étapes de l'innovation afin de traverser la vallée de la mort, comme on l'appelle, et de permettre la création d'entreprises qui encouragent à la fois l'investissement d'entreprises établies et permet à l'innovation de sortir du laboratoire.

• (1825)

Vincent Ho: Merci.

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Merci.

Merci aux témoins d'avoir comparu devant le Comité aujourd'hui.

Ma question s'adresse à M. Dahl, mais avant que je ne pose la question, je vais fournir un bref aperçu.

Lors de notre réunion du 3 novembre, Jim Balsillie, fondateur et président du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, a dit, et je cite:

Quand j'ai comparu la dernière fois devant le Comité, en mars 2023, j'ai mis l'accent sur le défaut du Canada d'adopter un cadre pour posséder, contrôler et commercialiser la propriété intellectuelle découlant de la recherche et développement financée publiquement, et j'ai recommandé de fonder des institutions et d'acquérir des capacités pour avoir une économie fondée sur le savoir et les données. Depuis, pas une seule nouvelle politique n'a été mise en œuvre, et aucune institution n'a été fondée pour répondre aux besoins de réorientation stratégique.

Monsieur Dahl, à votre avis, quels sont les risques les plus importants auxquels fait face le Canada si nous continuons à aller de l'avant sans établir les institutions nécessaires à l'économie fondée sur le savoir et les données qu'il a recommandées?

Kevin Dahl: Je suis au courant de certains commentaires faits par M. Balsillie, étant donné que nous avons travaillé en partenariat avec certaines des organisations qu'il préside et qu'il a créées.

Comme je l'ai souligné dans mon discours plus tôt, il faut profiter de cette occasion maintenant. D'autres pays cherchent des manières de rentabiliser des actifs incorporels afin de créer les institutions dont vous avez fait mention.

De plus, comme je l'ai déjà mentionné, nous constatons qu'il y a un engagement à prolonger le Programme ÉleverlaPI, ainsi que l'initiative d'assistance PARI-CNRC, et à fournir un appui supplémentaire au Collectif d'actifs en innovation; je crois donc que nous envisageons d'établir certaines de ces institutions et de trouver des solutions pour relever les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui, mais le travail n'est pas terminé. Nous devons persévérer.

Kurt Holman: Merci.

Mon temps est-il écoulé, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

Kurt Holman: Je cède mon temps.

La présidente: Nous allons maintenant passer à M. Rana pour six minutes. Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez six minutes.

Aslam Rana: Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins d'être venus discuter avec nous de la question très importante des investissements du secteur privé dans les sciences et dans la recherche et le développement au Canada.

Ma question s'adresse à M. Wright.

Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui.

Vous venez de l'Université McMaster, dont une petite partie se trouve dans ma circonscription de Hamilton-Centre. La semaine dernière, j'ai fait une visite de la faculté de médecine nucléaire de votre université, et je dois dire que vous faites un excellent travail.

Quelles sont les plus grandes difficultés auxquelles font face les chercheurs canadiens lorsqu'ils tentent de commercialiser leurs recherches pharmaceutiques et d'obtenir du financement du secteur privé?

Gerry Wright: Merci beaucoup de poser cette question, et je suis ravi d'apprendre que vous avez aimé votre visite avec la ministre Joly. Ça a été un plaisir de vous recevoir.

Je crois, comme vous le constatez, qu'un thème commun semble se dégager, c'est-à-dire que l'une des plus grandes difficultés auxquelles nous faisons face est le manque de capital de risque qui permettrait l'exploitation des découvertes faites en laboratoire. Il s'agit de découvertes faites au tout début, et nous devons donc en atténuer considérablement les risques afin de les faire progresser.

Comme vous avez également entendu mon collègue de l'Université d'Ottawa le dire, l'une des grandes difficultés tient au manque de financement non dilutif qui permettrait la commercialisation de ces découvertes. Si nous trouvons une solution à ce problème — et il existe d'excellents modèles à suivre, donc nous n'avons pas à réinventer la roue —, je suis convaincu que nous pourrions faire bouger les choses à ce chapitre de manière très importante, afin que cela profite à tous les Canadiens.

Aslam Rana: Merci.

Pouvez-vous parler de l'importance des investissements du secteur public dans l'industrie pharmaceutique? Y a-t-il des considérations liées à la sécurité qui empêcheraient les investissements dans les entreprises pharmaceutiques canadiennes?

• (1830)

Gerry Wright: Eh bien, nous avons vu ce qui se passe lorsqu'aucune entreprise canadienne ne travaille dans ce domaine. Nous l'avons constaté durant la pandémie de COVID-19. Nous finissons par ne pas nous retrouver à l'avant-garde des nouvelles découvertes et ne pas bénéficier non plus des nouvelles découvertes.

Nous le constatons à l'heure actuelle en ce qui concerne les antibiotiques mis au point par l'industrie pharmaceutique, par exemple. Il s'agit des risques auxquels nous faisons face. Nous risquons d'avoir un accès limité aux nouveaux médicaments si nous ne contribuons pas à bâtir ce secteur.

Aslam Rana: Pouvez-vous nous dire en quoi l'approche du Canada en vue de commercialiser leurs recherches en santé et d'attirer des investissements du secteur privé diffère des approches d'autres pays et administrations que vous avez vues ou avec lesquelles vous avez travaillé?

Gerry Wright: Comme je l'ai dit, je crois que l'une des plus grandes différences avec des régions comme l'Europe et les États-Unis est la vallée de la mort à franchir. Comme vous l'avez entendu, il n'existe aucun bon moyen de combler cet écart qu'est la vallée de la mort en ce moment. Pour ce faire, il faut obtenir du financement non dilutif, provenant habituellement des gouvernements ou, comme nous l'avons entendu, peut-être d'organismes philanthropiques qui pourraient être en mesure de faire avancer les choses. Je crois qu'il est absolument primordial que nous réussissions à ce chapitre.

Aslam Rana: Monsieur Briggs, les universités et les instituts de recherche canadiens ont-ils la bonne culture pour encourager la commercialisation? Sinon, quels changements sont nécessaires pour garantir que les chercheurs s'engagent à transformer leurs innovations en produits prêts à être commercialisés?

Kyle Briggs: L'un des sujets que j'ai abordés était l'harmonisation ou la fragmentation des politiques.

L'un de ces obstacles à la commercialisation de la recherche menée dans les établissements d'enseignement postsecondaires est l'absence d'une approche harmonisée quant à la gestion de la propriété intellectuelle qui découle de la recherche financée par les fonds publics. Chaque établissement fait cela d'une manière très différente. Chacun a son propre modèle pour l'octroi de licences. Tout cela entraîne des frictions dès le début, durant la phase du processus de commercialisation, lorsqu'on manque de financement tolérant au risque.

C'est le fondement même de l'une des recommandations que j'ai faites, qui est d'harmoniser l'approche et d'obtenir des conseils d'organismes subventionnaires sur la manière dont les universités devraient gérer la propriété intellectuelle découlant de la recherche qu'ils financent.

Aslam Rana: La commercialisation entraîne souvent des risques et des échecs. Comment le Canada peut-il créer un environnement qui encourage la prise de risques parmi les investisseurs et les chercheurs sans que cela ne compromette la sécurité de leurs activités?

Kyle Briggs: C'est une bonne question. En gros, je crois qu'il s'agit de revoir la façon dont nous réfléchissons au risque, aux IRC dont nous nous servons pour évaluer ces choses.

À l'heure actuelle, la plupart des programmes qui souhaitent soutenir la commercialisation, autant du côté des institutions que du côté du secteur public, tentent de choisir des gagnants. Ils essaient d'évaluer la réussite ou l'échec éventuels en fonction des projets individuels. Je crois que pour réussir à commercialiser la recherche — qui, comme vous l'avez mentionné, présente un taux d'échec très élevé —, nous devons réfléchir aux répercussions cumulatives. Nous devons réfléchir au risque en fonction d'un ensemble complet de projets, plutôt qu'en fonction de projets individuels.

La plateforme Les Deeptech, en France, en est un bon exemple. Il s'agit d'une initiative relativement nouvelle qui déploie 3 milliards d'euros sur 10 ans, en vue de créer 500 nouvelles entreprises de technologies profondes chaque année, durant toute cette période. On vise un taux de réussite de 2 %, sachant que 98 % des entreprises feront faillite et que 2 % des entreprises qui réussissent compenseront largement les investissements faits dans toutes ces entreprises qui ont échoué.

Il est nécessaire d'envisager la situation dans son ensemble si nous voulons régler le problème ici.

Aslam Rana: Croyez-vous que le Canada devrait se concentrer davantage sur le financement direct des projets de commercialisation ou sur la création de mesures d'incitation à l'investissement du secteur privé?

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, mais votre temps est écoulé, monsieur Rana. Si vous pouviez répondre à cette question par écrit, ce serait formidable.

Nous allons maintenant passer à M. Blanchette-Joncas pour six minutes. Allez-y s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous, aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à vous, mesdames Licois et Déziel, du Réseau des centres collégiaux de transfert de technologie ou CCTT. J'aimerais qu'on aborde la fameuse question de l'iniquité structurelle qui pénalise le Québec et qui freine directement ses capacités d'innovation.

Je veux parler plus précisément du financement que reçoivent certains centres d'accès à la technologie du Québec, par l'entremise du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, soit le CRSNG. Ce financement ne semble pas équivalent à celui que reçoivent des centres de recherche à l'extérieur du Québec. J'aimerais que vous m'expliquiez ça brièvement.

Aurélié Licois (directrice, Recherche et innovation, Réseau des CCTT): En fait, dans le programme des centres d'accès à la technologie, il existe effectivement une iniquité structurelle depuis la création du programme, en 2012. Le montant annuel qui est octroyé aux centres d'accès à la technologie dans les provinces canadiennes est de 350 000 dollars, comparativement à 100 000 dollars pour ceux qui se trouvent dans la province de Québec.

Actuellement, il y a 68 Centres d'accès à la technologie au Canada et, là-dessus, il y en a 29 qui sont soutenus par des CCTT, donc des centres collégiaux de transfert de technologie. Le Québec a quasiment la moitié des centres d'accès à la technologie du Canada. Comme il y a 29 centres et un écart de 250 000 dollars par centre, le déficit du financement atteint 7 millions de dollars par année.

Je vous laisse calculer à combien s'élève le montant total depuis la création du programme, soit depuis 2012. On peut se retrouver rapidement avec une différence de 90 millions de dollars.

● (1835)

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Licois, vous parlez de 90 millions de dollars, mais c'est sans compter l'inflation et les retombées économiques que ça pourrait générer dans les communautés.

Avez-vous pu chiffrer cet impact économique?

Aurélié Licois: Nous ne l'avons pas calculé, mais, en effet, tout soutien financier inférieur dans les communautés a forcément un impact sur l'accompagnement et sur la capacité des centres à accompagner les entreprises dans leur région ou dans toute la province.

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Licois, quels sont les arguments justifiant cet écart?

En fait, ça dure depuis 2012; ou bien ils ne comprennent pas quand vous l'exprimez en français, ou bien ils ne veulent pas comprendre, ou alors ils veulent continuer à pénaliser le Québec.

Que vous disent-ils quand vous dénoncez ces injustices et ces iniquités structurelles?

Aurélié Licois: Le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada est très au fait de cette iniquité. En ce moment, un comité de travail se penche sur la possibilité de réduire ou d'éliminer cette iniquité. Les travaux sont en cours.

Dans le plus récent budget, comme vous l'avez vu, il n'y a pas de réinvestissement en recherche appliquée. Ainsi, les solutions recherchées autour de ce comité seront forcément amoindries. Si on trouve des solutions, des inégalités vont inévitablement se créer sous d'autres aspects.

Maxime Blanchette-Joncas: J'essaie de comprendre la solution temporaire ou partielle à laquelle ils ont songé. Une accréditation à un centre d'accès à la technologie dure cinq ans. Ils ont donc proposé de vous donner 300 000 dollars les deux premières années, mais seulement 100 000 dollars les trois autres années.

De mon côté, j'ai entendu dire que le gouvernement fédéral s'appuyait sur le fait que vos centres avaient déjà le soutien du gouvernement du Québec. C'est pour cette raison qu'il limite ainsi le montant qu'il vous donne. Est-ce vrai?

Aurélié Licois: Pas tout à fait. Bien sûr, les CCTT disposent d'un budget de fonctionnement au Québec, mais ce n'est pas lié à une subvention du CRSNG. C'est un budget de fonctionnement pour une organisation, et non des fonds s'inscrivant dans le cadre d'un projet comme les centres d'accès à la technologie.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. J'essaie de comprendre pourquoi le fédéral limite le montant de son financement. Est-ce parce que vous êtes trop innovants ou que le réseau est trop développé? Quels arguments rationnels peuvent expliquer cette iniquité?

Aurélié Licois: Depuis la création du programme, rien n'explique cette iniquité. C'est ça, le problème. Depuis 2012, cette iniquité existe, et elle est mentionnée et mentionnée de nouveau chaque année depuis 12 ans. Un comité de travail repense le programme des centres d'accès à la technologie au complet, y compris ses objectifs. Il planifie une refonte complète, y compris le financement, ainsi qu'une dissociation éventuelle de certains centres d'accès à la technologie émergents et d'autres, plus matures. Tout est sur la table en matière de discussions au sein de ce comité.

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Licois, le Canada a dit, dans son dernier budget, qu'il voulait être « un chef de file mondial de l'innovation ». Vous faites de l'innovation.

Aurélié Licois: Oui, absolument.

Maxime Blanchette-Joncas: Cette politique fédérale, qui vous freine directement depuis 2012, comme vous l'avez exprimé, n'envoie-t-elle pas un signal contraire, à savoir que le gouvernement fait obstacle à l'innovation?

● (1840)

Aurélié Licois: Les centres d'accès à la technologie constituent un programme en soi. Il existe un programme plus large, soit le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté. Les CCTT y ont toujours accès, comme les autres centres d'accès à la technologie au Canada, et ils en reçoivent le même montant.

Effectivement, toute réduction du montant investi en recherche appliquée freine l'innovation, qu'elle soit au Québec ou dans le reste du Canada.

Maxime Blanchette-Joncas: Nous sommes d'accord là-dessus.

Si vous pouviez envoyer un message clair au gouvernement et lui dire ce que vous espérez de lui à court ou à moyen terme, que lui diriez-vous?

Aurélié Licois: Nous aimerions beaucoup une hausse du financement. Comme vous le savez, en 2023, le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté a reçu 108 millions de dollars. Ce financement arrivera à terme le 31 mars 2026. Ce sera une perte notable et ça va réduire assurément la capacité des centres à innover, à aider et à accompagner les entreprises dans leurs innovations. Nous voudrions donc, à tout le moins, une hausse du financement.

Maxime Blanchette-Joncas: Je vous remercie beaucoup et vous dis bravo pour votre excellent travail!

Aurélie Licois: Merci.

Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

[Traduction]

La présidente: J'aimerais remercier tous les témoins de leurs témoignages importants. Je suis désolée que nous ayons dû écourter les interventions, mais le groupe de témoins précédent a terminé tard.

Des députés: D'accord.

Cela met fin à la réunion. Au nom de tous les membres, je tiens une fois de plus à remercier les témoins d'avoir comparu devant le Comité.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>